



Rapport de présentation des Comptes administratifs 2024

Conseil communautaire du 22 mai 2025

GRAND CHAMBERY

DIRECTION DES FINANCES

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 47 - grandchambery.fr -  @GrandChambery - cmag-agglo.fr



SYNTHESE GLOBALE

L'exercice budgétaire 2024 s'est inscrit dans un contexte économique et budgétaire particulièrement contraignant pour les collectivités locales et leurs intercommunalités, marqué par un niveau d'inflation inédit depuis plusieurs décennies.

Pour Grand Chambéry, trois contraintes financières peuvent être soulignées.

D'une part, l'entrée en vigueur du nouveau contrat d'électricité pour la période 2024-2026 s'est traduit par une augmentation de 1,6 M€ des dépenses d'énergie. Les équipements présentant des contraintes de fonctionnement (UDEP) ou des amplitudes d'ouvertures et d'accueil du public sur des tranches horaires où les tarifs sont les plus élevés (piscines, patinoires...) ont été les plus affectés. L'incidence financière sur le budget de l'eau potable a été plus faible qu'attendu.

D'autre part, si la Communauté d'agglomération mène une politique d'amélioration des conditions salariales volontariste (augmentation de la valeur faciale du titre-restaurant, participation à la prévoyance, nouveau plan de mobilité employeur), elle a également dû absorber les conséquences financières de décisions prises par le Gouvernement en matière de dépenses salariales des agents publics (revalorisation du point d'indice, augmentation de 5 points d'indices majorés...), soit 0,6 M€.

Enfin, le maintien de taux d'intérêts à un niveau élevé a confirmé la pertinence de la stratégie de Grand Chambéry de modérer son recours à l'emprunt depuis 2022 au strict nécessaire. La Communauté d'agglomération est ainsi parvenue à lisser le poids des frais financiers.

Le contexte économique national et local a affecté l'exercice de certaines compétences de l'Agglomération. Les travaux sur la RD1006 entre les carrefours de La Garatte et La Trousse sont exécutés conformément aux plannings et engagés à plus de 98%. Le programme d'aménagements cyclables est engagé à plus de 80%. En revanche, le ralentissement de la production et de la réhabilitation des logements, en France comme dans l'agglomération, a entraîné une baisse des dépenses liées à la mise en œuvre du programme local de l'habitat (taux de paiement inférieur à 40%). Par ailleurs, le programme d'investissement à destination des gens du voyage est contraint par des problématiques persistantes liées au manque de foncier dans l'agglomération (engagement des dépenses inférieur à 40%).

Les comptes administratifs soulignent la situation financière équilibrée de Grand Chambéry, conformément à la prospective budgétaire présentée lors du débat d'orientations budgétaires. La Communauté d'agglomération bénéficie d'une épargne nette satisfaisante et d'un taux d'endettement maîtrisé qui lui permettent de maintenir un niveau d'investissement important au profit des projets d'intérêt intercommunautaire et des habitants du territoire.

GRAND CHAMBERY DIRECTION DES FINANCES

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 47 - grandchambery.fr -  @GrandChambery - cmag-agglo.fr

SYNTHESE DES PRINCIPAUX ENJEUX DU CA 2024

3 enjeux sont à noter pour analyser les comptes administratifs 2024

- L'évolution des tarifs d'électricité avec l'entrée en vigueur du nouveau contrat ;
- L'évolution de la masse salariale au regard des décisions prises en local et celles imposées par l'Etat à Grand Chambéry ;
- L'état de l'endettement de la communauté d'agglomération à la fin de l'année 2024 qui s'inscrit dans une logique et stratégie pluriannuelle de plus de 10 ans.

Taris d'électricité : tableau des évolutions tarifaires constatées entre les années 2023 et 2024 d'une part et les années 2024 et 2025 d'autre part.

POSTES HORAIRES DE FACTURATION	EVOLUTION DU TARIF 2023 / 2024	EVOLUTION DU TARIF 2023/2025
PTE (tarif en pic de consommation)	X 6	X 4,2
Heures pleines saison haute	X 5,4	X 4
Heure creuse saison haute	X 3,4	X 2,5
Heures pleines saison basse	X 1,36	X 2,1
Heures creuses saison basse	X -2,3	X -0,76

Cette répartition a des incidences différenciées selon les budgets :

- Une régie de l'eau potable finalement moins impactée qu'attendu grâce à un fonctionnement des équipements sur les créneaux horaires les plus favorables financièrement. La prospective à partir de 2026 sera ajustée en fonction ;
- Une régie de l'assainissement très exposée du fait d'un fonctionnement permanent des équipements et notamment de l'UDEP. La prospective est en vigueur est conforme ;
- Un budget Général très exposé également du fait d'un fonctionnement des grands équipements collectifs (piscines et patinoire) lors des créneaux les plus coûteux.

Masse salariale : synthèse des décisions prises par Grand Chambéry (0,6 M€) et celles qui lui ont été imposées par l'Etat (0,6 M€).

Les décisions imposées à Grand Chambéry représentent 50% du total :

- L'attribution de 5 points d'indices majorés aux agents publics (mesure nationale) qui représente un coût annuel d'environ 250 000€ ;
- La revalorisation de la valeur du point d'indice de 1,5% au 1^{er} juillet 2023 (mesure nationale) correspondant à un coût annuel d'environ 314 000€ ;
- La revalorisation des bas salaires jusqu'à 9 points d'indices supplémentaires au 1^{er} juillet 2023 (mesure nationale) correspond à un coût annuel d'environ 75 000€.

Les décisions prises par Grand Chambéry représente 50% du total,

- Les recrutements opérés en 2023 qui impactent l'année 2024 en année pleine ;
- Optimisation de postes à la direction des déchets au regard de l'organisation en vigueur consécutive au déploiement de la conteneurisation et ajustement des tournées de relève → Economies sur la masse salariale ;

- Augmentation de la participation de la collectivité à la prévoyance (passage à 20 € par mois et par agent ayant souscrit un contrat de prévoyance) ;
- Augmentation de la valeur faciale du titre restaurant au 01/12/2024 : Passage à 7€ ;
- Mise en place du plan de déplacement employeur.

Encours de dette au 31/12/2024 et ratios de désendettement.

Budgets	Capital Restant dû 31/12/2024	Taux moyen en 2024	CAPACITES DE DESENETTEMENT		
			BP 2025	CA 2024	BP 2024
GENERAL	114,180 M€	2,55%	7,47 ans	5,25 ans	7,6 ans
DECHETS	7,205 M€	3,67%	2,76 ans	1,85 ans	4,0 ans
ANNEXE MOBILITE	6,939 M€	2,45%	→ dotation aux amortissements		
EAU POTABLE	44,554 M€	3,87%	11,79 ans	9,03 ans	11,7 ans
ASSAINISSEMENT	28,719 M€	3,73%	9,31 ans	4,70 ans	8,5 ans
TOTAL DETTE	201,597 M€	3,02%	Sans objet	Sans objet	Sans objet
FACTURE CGLE	1,797 M€	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
TOTAL BUDGET	203,394 M€	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Les résultats 2024 sont le fruit d'une stratégie financière pluriannuelle et de la conjoncture économique. 3 périodes peuvent être analysées pour tous les budgets de Grand Chambéry sur 2013/2025 :

- **2013/2016 : période de taux d'emprunt élevés avec un accès au crédit très limité (crédit « Crunch »).** Mobilisation à maxima du fonds de roulement et conservation de résultats de clôture de fonctionnement à minima. Progression de l'encours de dette global en corrélation avec la politique d'investissement (PEM, réseaux d'eaux, mobilité/TCSP/Parc de bus).
- **2017/2021 : période de taux d'emprunt très bas à nul avec un accès au crédit abondant et facile.** Mobilisation à minima du fonds de roulement et conservation de résultats de clôture de fonctionnement à maxima. Progression forte de l'encours de dette (+25%) mais avec un niveau d'intérêt payé stable voire baissier en toute fin de période 2021 (-15% entre 2016 et 2021). Activation du Foncier Bâti pour compenser les baisses de dotations de l'État et maintenir les perspectives d'investissement et Baisse du taux de TEOM pour ajuster le taux au besoin actualisé du service.
- **Depuis 2022 : période de remontée forte et brutale des taux d'emprunt et une offre encadrée et fléchée des prêts.** Mobilisation du fonds de roulement avec diminution des résultats de clôture de fonctionnement mais à des niveaux qui restent supérieurs à ceux de 2013/2016 en prévision de la stratégie 2025/2030 exposée ci-après. Diminution de l'encours de dette (-17%) mais avec un niveau d'intérêt payé en augmentation (+31%) mais équivalent au niveau payé en 2016 à proportion équivalente. Hausse du Foncier Bâti en 2023 pour maintenir une capacité à investir élevée.

D'une manière générale, les ratios de désendettement sont toujours mieux positionnés en CA qu'en BP du fait des taux de réalisation notamment en dépenses inférieurs à 100% alors que les recettes oscillent entre 100 et 102%. L'écart améliore le calcul du ratio de désendettement de l'ordre de 2 ans en moyenne selon les budgets.

SOMMAIRE

BUDGETS ANNEXES ET AUTONOMES **Page 6**

BUDGET ANNEXE MOBILITE Page 7
Comptes administratifs et Affectation des résultats 2024

BUDGET DE LA REGIE DE L'EAU POTABLE Page 13
Comptes administratifs et Affectations des résultats 2024

BUDGET DE LA REGIE DE L'ASSAINISSEMENT Page 20
Comptes administratifs et Affectations des résultats 2024

BUDGET PRINCIPAL **Page 27**

BUDGET GENERAL ET BUDGET DECHETS

Synthèse des comptes
Comptes administratifs et Affectations des résultats 2024

BUDGETS ANNEXES ET **AUTONOMES**

BUDGET ANNEXE MOBILITE

BUDGET ANNEXE MOBILITE

Comptes administratifs 2024

A. Présentation de la section de fonctionnement

1. Les dépenses de fonctionnement

Chapitre	2023			2024			2025
	Budgété total	Mandaté/Titré	taux de mandatement	Budgété total	Mandaté/Titré	taux de mandatement	Budgété total
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 466 173,00	1 979 057,77	80,25%	2 827 507,00	2 178 952,42	77,06%	3 142 400,00
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMIL	629 586,00	615 891,30	97,82%	739 373,00	657 765,56	88,96%	679 223,00
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	46 357,00	11 269,21	24,31%	25 000,00	10 745,95	42,98%	20 000,00
022 - DEPENSES IMPREVUES	-	-	-	-	-	-	385 000,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	27 844 103,00	27 832 656,10	99,96%	29 334 030,00	29 295 426,05	99,87%	30 397 990,00
66 - CHARGES FINANCIERES	202 374,00	184 417,31	91,13%	200 000,00	184 623,91	92,31%	234 760,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	-	-	-	5 000,00	3 060,65	61,21%	5 000,00
68 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPR	5 034 091,20	-	-	5 485 199,90	-	-	1 574 327,00
Total réel	36 222 684,20	30 623 291,69	84,54%	38 616 109,90	32 330 574,54	83,72%	36 438 700,00
042 - OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT EN	2 047 595,00	2 016 396,72	98,48%	2 100 000,00	1 658 102,21	78,96%	2 125 000,00
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEME	15 000,00	-	0,00%	375 000,00	-	0,00%	-
Total ordre	2 062 595,00	2 016 396,72	97,76%	2 475 000,00	1 658 102,21	66,99%	2 125 000,00
Total	38 285 279,20	32 639 688,41	85,25%	41 091 109,90	33 988 676,75	82,72%	38 563 700,00

Chapitre 011 : le chapitre 011 présente un taux de réalisation de 77% en 2024.

Il retrace l'ensemble des dépenses courantes engagées par le service.

Sont **notamment** repris les crédits relatifs aux éléments suivants :

- Les prestations effectuées par la SPL Agence Ecomobilité (1,2 M€) ;
- Les frais liés au fonctionnement de la billetterie (213 K€) ;
- L'entretien des voies et réseaux cyclables (65 K€) ;
- Les dépenses relatives à la location et charges de l'agence commerciale (155 K€) ;
- Les remboursements aux communes de charges liées aux abris bus scolaires. (59 K€).

Chapitre 012 : ce chapitre retrace l'ensemble de la masse salariale du personnel affecté à la compétence mobilité (658 K€). La progression est liée aux différentes mesures sociales présent par la collectivité en 2024.

- Mise en place de la « prime exceptionnelle pouvoir d'achat » au 01/01/2024 ;
- Augmentation de la participation de la collectivité à la prévoyance (passage à 20 € par mois et par agent ayant souscrit un contrat de prévoyance) ;
- Augmentation de la valeur faciale du titre restaurant au 01/12/2024 : Passage à 7€ ;
- Mise en place du plan de déplacement employeur.

Chapitre 65 : (29,295 M€) Ce chapitre comptabilise principalement le forfait de charges versé par Grand Chambéry au délégataire KEOLIS pour l'exploitation du réseau de transports en commun. Son montant s'élève à 29,174 M€ en 2024. L'intégralité du forfait de charge de l'exercice comptable a été versé ainsi que la régularisation de l'avenant 4 qui portait principalement sur des ajustements de l'offre de transport sur 2023 et 2024. Un intéressement de 16 K€ a été versé à KEOLIS dans le cadre de l'exécution du contrat de DSP. 17K€ ont été versé dans le cadre de l'attribution d'une allocation pour absence de transport collectif.

Une subvention a été octroyé à l'association Roue Libre (10 K€),

Enfin, un reversement à Grand Lac de 75 K€ correspondant à la quote-part de la DGD au titre de la ligne 14 (ligne cofinancée par les deux agglomérations) a été opéré.

Chapitre 66 : le montant des intérêts des emprunts s'élève à 184 K€ pour l'année 2024.

Chapitre 67 : ce chapitre retrace les régularisations opérées sur exercice antérieur à la demande du comptable public (3 K€).

Chapitre 014 : cette enveloppe (11 K€) retrace l'ensemble des versements effectués par Grand Chambéry, notamment dans le cadre de cotisations indues de Versement Mobilité.

Chapitre 042 : la dotation aux amortissements est enregistrée dans ce chapitre comptable et s'exécute conformément au patrimoine de la collectivité (1,658 M€). Son montant devrait augmenter à partir de 2025 et les années suivantes en lien avec le programme d'acquisition des bus BIOGNV.

Chapitre 68 : aucune réalisation n'est à noter sur ce chapitre, conformément aux explications fournies lors du vote du budget primitif.

2. Les recettes de fonctionnement

Chapitre	2023			2024			2025
	Budgété total	Mandaté/Titré	taux de mandatement	Budgété total	Mandaté/Titré	taux de mandatement	Budgété total
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	5 777 091,20			7 222 897,90			-
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	-	11 229,79		-	11 252,71		-
70 - VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,PRESTATIONS DE SERVICES,MARCHANDISES	5 642 048,00	5 086 411,95	90,15%	5 661 000,00	6 271 070,53	110,78%	5 590 420,00
73 - PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE	24 675 000,00	26 552 725,46	107,61%	25 700 000,00	26 493 600,57	103,09%	30 850 000,00
74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	1 881 140,00	1 965 824,61	104,50%	1 939 892,00	1 943 860,39	100,20%	2 036 280,00
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	70 000,00	66 461,91	94,95%	76 000,00	71 024,38	93,45%	80 000,00
76 - PRODUITS FINANCIERS	-			-			-
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	225 000,00	398 797,55	177,24%	486 320,00	24 282,65	4,99%	-
Total réel	38 270 279,20	34 081 451,27	89,05%	41 086 109,90	34 815 091,23	84,74%	38 556 700,00
042 - OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	15 000,00	4 043,84	26,96%	5 000,00	4 043,84	80,88%	7 000,00
Total ordre	15 000,00	4 043,84	26,96%	5 000,00	4 043,84	80,88%	7 000,00
Total	38 285 279,20	34 085 495,11	89,03%	41 091 109,90	34 819 135,07	84,74%	38 563 700,00

Chapitre 013 : il comptabilise principalement les remboursements sur charges de personnel.

Chapitre 70 : il s'agit de comptabiliser l'ensemble des produits issus de la tarification à l'utilisateur. Les recettes commerciales s'élèvent à 5,203 M€ pour 2024. Ces dernières représentent **en moyenne 20% du coût du service**. À noter que l'engagement de recettes du délégataire KEOLIS s'élevait à 5,9 M€ (avenant 4 inclus) pour l'année 2024, un écart de 0,7 M€ est donc constaté dont le coût sera partagé à 50% entre Grand Chambéry et KEOLIS. Le solde (**1 M€**) correspond notamment la comptabilisation de compensation de recettes (dont 457 K€ pour 2023 et 500 K€ pour 2022).

Chapitre 73 : le produit de versement mobilité (VM) affecté au budget annexe Mobilité s'élève à 26,493 M€. **Il couvre 80% du forfait de charges** lié à l'exploitation du réseau de transport.

Chapitre 74 : Cette enveloppe comptabilise la dotation versée par l'État (dotation générale de décentralisation (782 942€) ainsi que l'ensemble des financements entourant l'exploitation du service de transports urbains et scolaires (1,161 M€).

Chapitre 75 : cette enveloppe comptabilise l'ensemble des crédits relatifs à la redevance versée par le délégataire KEOLIS (50 K€) et la refacturation d'un loyer et des charges liées à la mise à disposition des locaux situés chemin de la Digue à Cognin (21 K€).

Chapitre 77 : il a été comptabilisé à titre exceptionnel la revente d'un bus lié à un sinistre (12 K€), des pénalités liées aux contrôles qualité (9 K€) et diverses refacturations opérées à KEOLIS lors des mouvements de grèves du personnel (2,8 K€).

B. Présentation de la section d'investissement

Chapitre	2023			2024			2025		
	Budgété total	Mandaté	taux de mandatement	Budgété total	Mandaté	taux de mandatement	Budget Primitif	Restes à réaliser 2024	Budgété total
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 265 806,00	1 120 080,35	88%	1 200 000,00	1 123 213,73	93,60%	1 239 983,00	-	1 239 983,00
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	118 838,40	20 143,66	16,95%	246 588,00	79 758,24	32,34%	171 000,00	-	171 000,00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 719 856,64	196 320,13	2,92%	9 737 806,01	6 213 022,19	63,80%	6 736 000,00	2 094 354,43	8 830 354,43
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	1 487 269,70	132 608,39	8,92%	335 000,00	138 810,51	41,44%	690 000,00	38 944,35	728 944,35
26 - PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIP.	-	-	-	75 000,00	75 000,00	100,00%	-	-	-
001 - SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT RE	-	-	-	-	-	-	-	-	-
020 - DEPENSES IMPREVUES	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total réel	9 591 770,74	1 469 152,53	15,32%	11 594 394,01	7 629 804,67	65,81%	8 836 983,00	2 133 298,78	10 970 281,78
040 - OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	15 000,00	4 043,84	26,96%	5 000,00	4 043,84	26,96%	7 000,00	-	7 000,00
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	-	-	-	200 000,00	67 738,95	-	-	-	-
Total ordre	15 000,00	4 043,84	26,96%	205 000,00	71 782,79	35,02%	7 000,00	-	7 000,00
Total	9 606 770,74	1 473 196,37	15,33%	11 799 394,01	7 701 587,46	65,27%	8 843 983,00	2 133 298,78	10 977 281,78

Chapitre 16 : ce chapitre retrace les remboursements des emprunts et avances comptabilisés sur 2024. Le remboursement en capital des emprunts est décomposé en 2 sous enveloppes :

- 686 K€ pour la dette bancaire ;
- 437 K€ pour le remboursement du deuxième acompte, (sur un total de 8 annuités), de l'avance remboursable à taux 0 octroyée en 2021 par l'État aux autorités organisatrices de la mobilité lors de la crise COVID.

Chapitres 20, 21 et 23 : les principaux programmes d'investissement en dépense sont les suivants pour un total de 6,431 M€ :

libellé du programme	2023			2024			2025		
	Budgété total	Mandaté	taux de mandatement	Budgété total	Mandaté	taux de mandatement	Budget Primitif	Restes à réaliser 2024	Budgété total
MATERIEL ATELIER	-	-	-	43 364,00	33 180,00	76,52%	325 000,00	4 892,00	329 892,00
MOBILIER URBAIN	357 796,64	93 154,38	26,04%	272 382,00	111 603,58	40,97%	125 000,00	23 296,92	148 296,92
PARC DE VEHICULES	6 386 943,00	97 941,98	1,53%	9 205 114,01	6 070 665,45	65,95%	6 286 000,00	2 066 165,51	8 352 165,51
PROGRAMME EQUIPEMENT INFORMATIQUE	9 568,00	5 592,43	58,45%	3 975,00	3 975,00	100,00%	-	-	-
TRAVAUX LOCAUX ET INSTALLATION TECH.	170 869,97	152 383,39	89,18%	461 500,00	142 710,51	30,92%	690 000,00	38 944,35	728 944,35
ETUDES MOBILITE	33 294,00	-	-	66 588,00	36 130,00	54,26%	171 000,00	-	171 000,00
NV DEPOT BUS	-	-	-	13 500,00	13 500,00	100,00%	-	-	-
S.A.E. (SYSTEME D'AIDE A L'EXPLOITATION)	-	-	-	222 971,00	-	-	-	-	-
Total	6 958 471,61	349 072,18	5,02%	10 289 394,01	6 411 764,54	62,31%	7 597 000,00	2 133 298,78	9 730 298,78

Les taux de réalisation de la PPI mobilité présente un taux de mandatement de 62%. Il reste correct aux regards des délais de livraison des bus.

Le taux d'engagement de la PPI s'établit à 83 % pour l'année 2024.

➔ **Ce budget présente des taux proches des cibles attendues pour ce type de lignes budgétaires.**

Les dépenses d'investissements portent principalement sur :

- L'achat de 11 standard bioGNV et 4 articulés bioGNV pour 6,006 M€ ;
- Gros entretien des bus (réfections moteurs, boîte de vitesses) 64 K€ ;
- Une étude sur les modes de déplacements des populations de l'agglomération 36K€ ;
- L'achat de mobilier urbain et billettique pour 112 K€ ;
- Des travaux d'aménagements du parking et des locaux Chevaliers tireurs pour 90 K€ ;
- Des travaux de sécurisation des arrêts bus pour les transports scolaires 24 K€ ;
- Du prolongement de l'étude pré-opérationnelle relative au nouveau dépôt de bus pour 17,4 K€ ;
- Du renouvellement de colonne mobile de levage des bus pour 33 K€ ;
- Des petits travaux d'aménagement du terrain du nouveau dépôt de bus pour 13 K€.

Les investissements suivants, engagés en 2024, seront payés en 2025 :

- Une commande de 6 bus hybrides bioGNV pour 2,021 M€ ;
- Une commande des équipements embarqués dans les nouveaux bus pour 26 K€ ;
- Du matériel billettique pour 42 K€.

Les recettes d'investissement sont les suivantes :

Chapitre	Budgeté total	2023		2024			2025		
		Mandaté	taux de mandatemen	Budgeté total	Mandaté	taux de mandatement	Budget Primitif	Restes à réaliser 2024	Budgeté total
001 - SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVES	7 432 865,73			7 976 066,08			-	-	-
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	-			-			-	-	-
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	-			12 941,00			-	-	-
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	-			1 135 386,93			6 718 983,00	-	6 718 983,00
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	111 310,01			-			-	-	-
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	-			-			-	-	-
Total réel	7 544 175,74		0,00%	9 124 394,01		0,00%	6 718 983,00	-	6 718 983,00
040 - OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTR	2 047 595,00	2 016 396,72	98,48%	2 100 000,00	1 658 102,21	78,96%	2 125 000,00	-	2 125 000,00
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	-			200 000,00	67 738,95	33,87%	-	-	-
021 - VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	15 000,00			375 000,00			-	-	-
Total ordre	2 062 595,00	2 016 396,72	97,76%	2 675 000,00	1 725 841,16	64,52%	2 125 000,00	-	2 125 000,00
Total	9 606 770,74	2 016 396,72	20,99%	11 799 394,01	1 725 841,16	14,63%	8 843 983,00	-	8 843 983,00

- 1,658 M€ au titre de la dotation aux amortissements versée par la section de fonctionnement ;
- 68 K€ au titres des écritures d'intégration d'actif (chapitre 041).

C. Les résultats cumulés 2024

BUDGET MOBILITE - EXERCICE 2024	
FONCTIONNEMENT	
Dépenses de fonctionnement	33 988 676,75
Recettes de fonctionnement	34 819 135,07
Résultat de l'exercice	830 458,32
Résultat antérieur repris (Chapitre 002)	7 222 897,90
Résultat de clôture (A)	8 053 356,22
INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement	7 701 587,46
Recettes d'investissement	1 725 841,16
Résultat de l'exercice	-5 975 746,30
Résultat antérieur repris (Chapitre 001)	7 976 066,08
Résultat de clôture (B)	2 000 319,78
RESTES A REALISER	
Dépenses d'investissement	2 133 298,78
Recettes d'investissement	0,00
Solde à reprendre (C)	-2 133 298,78
BESOIN DE FINANCEMENT (D=B+C)	-132 979,00

Le résultat de fonctionnement 2024 s'élève à + 830 458,32 € ;

Le résultat cumulé de fonctionnement s'élève à + 8 053 356,22 € ;

Le résultat cumulé d'investissement, hors solde des reports de crédits, s'élève à + 2 000 319,78 €.

Conformément à l'instruction M43, il convient d'affecter les résultats.

D. L'affectation des résultats proposée

AFFECTATION ET REPRISE DES RESULTATS	
Reprise excédent/déficit d'investissement (001)	2 000 319,78
Affectation en recettes d'investissement (1068)	132 979,00
Report à nouveau en fonctionnement (002)	7 920 377,22

La somme de 7 920 377,22€ est essentielle pour sécuriser l'équilibre du budget annexe Mobilité sur la période 2025/2030 comme indiqué dans le rapport d'orientations budgétaires 2025.

E. Focus sur l'Épargne

3 ratios méritent d'être analysés :

- **Épargne de gestion** : mesure la capacité de l'EPCI à dégager des ressources pour investir en maîtrisant ses charges de fonctionnement courant par rapport aux recettes perçues. (Les dépenses et les produits à caractère financier et exceptionnel sont exclus).
- **Épargne brute** : mesure la capacité de la collectivité à autofinancer sa section d'investissement après prise en compte de la totalité des dépenses réelles de fonctionnement. (Les charges financières sont incluses)
- **Épargne nette** : mesure la capacité de la collectivité à dégager des ressources afin de financer des dépenses de travaux, après avoir remboursé le capital des emprunts contractés.

EPARGNES	Maquette CA 2019	Maquette CA 2020	Maquette CA 2021	Maquette CA 2022	Maquette CA 2023	Maquette CA 2024
RECETTES DE GESTION	29 545 998,77	27 291 298,25	29 410 519,30	29 996 061,33	33 682 653,72	34 790 808,58
DEPENSES DE GESTION	26 581 397,69	26 732 526,52	26 653 028,49	27 753 099,70	30 438 874,38	32 142 889,98
EPARGNE DE GESTION	2 964 601,08	558 771,73	2 787 490,81	2 242 961,63	3 243 779,34	2 647 918,60
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	30 566 866,32	27 408 390,29	31 483 317,19	30 169 133,21	34 081 451,27	34 815 091,23
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	27 042 612,27	26 803 326,01	26 710 203,03	27 823 134,39	30 623 291,69	32 330 574,54
EPARGNE BRUTE	3 524 254,05	605 064,28	4 773 114,16	2 345 998,82	3 458 159,58	2 484 516,69
REMBOURSEMENT EN CAPITAL	575 972,35	578 742,43	374 931,96	398 242,13	1 120 080,35	1 123 213,73
EPARGNE NETTE	2 948 281,70	26 321,85	4 398 182,20	1 947 756,69	2 338 079,23	1 361 302,96

Pour ce budget, l'attention doit être portée principalement sur l'épargne de gestion qui correspond à l'évolution des recettes et des dépenses à l'exception des dépenses ou des recettes exceptionnelles ou de régularisation. Cela permet de mesurer l'évolution du coût réel de la compétence et de ses ressources.

Excepté l'exercice 2020, le budget annexe Mobilité présente une certaine linéarité d'équilibre avec une épargne de gestion située autour de 3 M€ qui constitue une cible, notamment en lien avec la couverture de la dotation aux amortissements dont le montant varie entre 1,5 et 2,7 M€ selon les plans d'investissements mis en œuvre.

BUDGET AUTONOME **DE LA REGIE EAU POTABLE**

REGIE EAU POTABLE

Comptes administratifs 2024

1. La section de fonctionnement

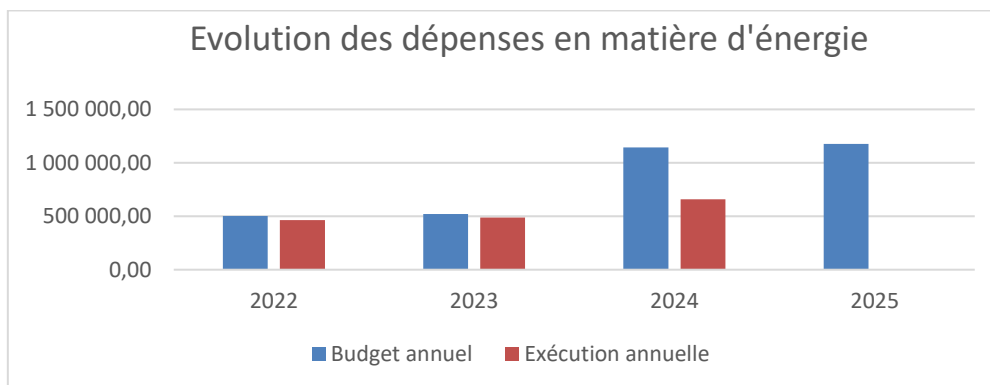
Présentation synthétique de la section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre	2023			2024			2025
	Budgété total	Mandaté	taux de mandatement	Budgété total	Mandaté	taux de mandatement	Budgété total
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 863 885,00	3 525 705,95	91,25%	4 643 026,00	3 915 441,80	84,33%	5 030 240,00
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	4 338 011,00	4 095 710,05	94,41%	4 650 000,00	4 439 403,82	95,47%	5 018 114,00
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	2 425 000,00	2 410 997,00	99,42%	2 540 000,00	2 332 183,00	91,82%	3 657 500,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	180 000,00	179 129,93	99,52%	213 000,00	146 479,14	68,77%	212 000,00
66 - CHARGES FINANCIERES	1 404 000,00	1 403 397,71	99,96%	1 725 480,00	1 725 254,03	99,99%	1 549 980,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	690 000,00	574 110,94	83,20%	510 000,00	294 203,49	57,69%	405 000,00
022 - DEPENSES IMPREVUES	154 067,00			61 756,54			150 000,00
68 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS	5 436 953,69			4 817 087,28			397 842,00
Total réel	18 491 916,69	12 189 051,58	65,92%	19 160 349,82	12 852 965,28	67,08%	16 420 676,00
042 - OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 950 000,00	3 763 970,20	95,29%	3 906 694,00	3 780 366,92	96,77%	4 172 185,00
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 368 890,00		0,00%	437 455,46		0,00%	157 630,00
Total ordre	5 318 890,00	3 763 970,20	70,77%	4 344 149,46	3 780 366,92	87,02%	4 329 815,00
Total	23 810 806,69	15 953 021,78	67,00%	23 504 499,28	16 633 332,20	70,77%	20 750 491,00

Le taux de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement (hors chapitre 68) est de **90%**. Il était de 94% en 2023. La baisse du taux de réalisation provient principalement de l'inscription budgétaire prudente des dépenses en matière d'énergie qui n'ont pas été réalisées en totalité du fait d'une maîtrise des coûts.

Chapitre 011 : (3,915 M€) il retrace l'ensemble des dépenses courantes liées à l'activité du service. **Le taux de réalisation est de 84,33 % en 2024** contre 91,25 % en 2023. Comme indiqué précédemment, la diminution du taux de réalisation provient de la maîtrise des dépenses en matière d'énergie. Initialement, il était attendu une hausse de +100 à +150% des tarifs. Les mesures d'économies prises par la direction de l'eau et de l'assainissement et la consistance des prix du nouveau marché en vigueur au 1^{er} janvier 2024 ont permis d'amortir les évolutions tarifaires. Au final, les dépenses d'électricité ont progressé de +35 % sur ce budget passant de 488 K€ en 2023 à 658 K€ en 2024.



L'inscription 2025 a été maintenue au même niveau que celle 2024 afin d'absorber la perte de tarification heures creuses / heures pleines. Un recalage sera opéré à partir de l'année 2026.

Chapitre 012 : (4,439 M€) ce chapitre retrace l'ensemble de la masse salariale du personnel affecté à la régie de l'eau potable. Le taux de réalisation 95,47% est conforme aux prévisions. Ce chapitre intègre les différentes mesures sociales prises par la collectivité en 2024.

- Mise en place de la « prime exceptionnelle pouvoir d'achat » au 01/01/2024 ;
- Augmentation de la participation de la collectivité à la prévoyance (passage à 20 € par mois et par agent ayant souscrit un contrat de prévoyance) ;
- Augmentation de la valeur faciale du titre restaurant au 01/12/2024 : Passage à 7€ ;
- Mise en place du plan de déplacement employeur.

Chapitre 014 : (2,332 M€) ce chapitre retrace les reversements à l'Agence de l'Eau des redevances prélevées aux abonnés. Le taux de réalisation est de 91,82%.

Pour 2025, ce chapitre est totalement modifié pour tenir compte de la réforme des redevances applicable sur les facture d'eau au 01 janvier 2025.

- La redevance prélèvement est conservée ;
- La redevance lutte contre la pollution est supprimée ;
- La redevance sur consommation en eau potable est nouvellement créée ;
- La redevance performance des réseaux d'eau potable est créée.

Chapitre 65 : (146 K€) ce chapitre comptabilise notamment:

- Les créances admises en non-valeurs pour 41 K€ ;
- Les créances éteintes pour 46 K€ ;
- Le versement d'un fonds d'aide pour 22 K€ ;
- Des charges diverses de gestion courante pour 20,5 K€.

Chapitre 66 : (1,725 M€) ce chapitre retrace les remboursements des intérêts des emprunts en cours. Les remboursements sont conformes à la prévision budgétaire. Il est constaté encore cette année une progression du taux moyen des intérêts payés qui est passé de 1,7% en 2022, à 3,46% en 2023 et 3,86% en 2024.

Chapitre 67 : (294 K€) ce chapitre retrace principalement les régularisations de facturation aux abonnés (238 K€) et le versement de subventions exceptionnelles à des particuliers dans le cadre du renouvellement des réseaux d'eau aux plombs (45 K€).

Chapitre 68 : aucune réalisation n'est à noter sur ce chapitre.

Chapitre 042 : La dotation aux amortissements est enregistrée dans ce chapitre comptable et s'exécute conformément au patrimoine de la collectivité (3,780 M€).

Recettes

Chapitre	2023			2024			2025
	Budgété total	Mandaté	taux de mandatement	Budgété total	Mandaté	taux de mandatement	Budgété total
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	5 194 014,69			4 743 814,28			-
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	20 000,00	37 878,62	189,39%	20 000,00	21 971,64	109,86%	20 000,00
70 - VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	17 577 853,00	17 014 439,70	96,79%	17 778 979,00	17 639 144,65	99,21%	19 537 089,00
74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	-			-			-
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	6 000,00	2 402,84	40,05%	6 100,00	2 635,98	43,21%	6 100,00
76 - PRODUITS FINANCIERS	-			-			-
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	40 000,00	68 330,80	170,83%	40 000,00	124 180,86	310,45%	240 000,00
78 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	372 939,00			383 273,00			397 842,00
Total réel	23 210 806,69	17 123 051,96	73,77%	22 972 166,28	17 787 933,13	77,43%	20 201 031,00
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE	600 000,00	417 252,73	69,54%	532 333,00	522 989,10	98,24%	549 460,00
Total ordre	600 000,00	417 252,73	69,54%	532 333,00	522 989,10	98,24%	549 460,00
Total	23 810 806,69	17 540 304,69	73,67%	23 504 499,28	18 310 922,23	77,90%	20 750 491,00

Chapitre 70 : (17,639 M€) le produit des ventes d'eau constitue une part importante des recettes de fonctionnement. Il évolue selon le volume d'eau distribué et la tarification proposée. Le taux de réalisation de 99% est conforme à la prévision budgétaire.

Chapitre 75 : (2,6 K€) ce chapitre comptabilise le produit de location d'un terrain situé à Saint-Jean-de-la-Porte.

Chapitre 77 : (124 K€) ce chapitre comptabilise les produits exceptionnels relevant des opérations de régularisations comptables avec le service de gestion comptable.

Chapitre 042 : (523 K€) la reprise des amortissements des subventions d'investissement perçues est comptabilisée de ce chapitre.

2. La section d'investissement

Dépenses

Chapitre	2023			2024			2025		
	Budgété total	Mandaté	taux de mandatement	Budgété total	Mandaté	taux de mandatement	Budget Primitif	Restes à réaliser 2024	Budgété total
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	3 000 000,00	2 910 186,01	97,01%	3 150 420,13	3 145 443,68	99,84%	3 303 528,00	-	3 303 528,00
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	354 919,48	80 380,78	22,65%	531 790,37	107 553,07	20,22%	254 250,00	119 517,73	373 767,73
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 444 295,71	628 578,21	11,55%	5 904 537,43	880 407,84	14,91%	1 236 500,00	3 437 051,57	4 673 551,57
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	9 253 977,53	4 413 663,55	47,69%	10 780 635,66	5 341 842,14	49,55%	6 934 800,00	2 969 848,58	9 904 648,58
001 - SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	-			-			-	-	-
020 - DEPENSES IMPREVUES	-			-			-	-	-
4581001 - OP TIERS QUAI ROISSARD	-			-			-	-	-
4581002 - OP TIERS AV DES FRANCOIS	-			-			-	-	-
Total réel	18 053 192,72	8 032 808,55	44,50%	20 367 383,59	9 475 246,73	46,52%	11 729 078,00	6 526 417,88	18 255 495,88
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	600 000,00	417 252,73	69,54%	532 333,00	522 989,10	98,24%	549 460,00	-	549 460,00
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	200 000,00	12 226,27	6,11%	100 000,00		0,00%	-	-	-
Total ordre	800 000,00	429 479,00	53,68%	632 333,00	522 989,10	82,71%	549 460,00	-	549 460,00
Total	18 853 192,72	8 462 287,55	44,89%	20 999 716,59	9 998 235,83	47,61%	12 278 538,00	6 526 417,88	18 804 955,88

Le taux de mandatement de la PPI de l'eau potable est de 49 % des crédits votés et le taux d'engagement sur l'exercice 2024 est de 77%.

Les principaux programmes d'investissement sont les suivants :

- Le renouvellement des réseaux d'eaux dans le cadre de l'analyse multicritères (AMC) opérée par la direction de l'eau pour un montant de **2,689 M€** :
 - o 509 K€ ont été affectés à l'opération rénovation des conduites d'eau sur la commune de Saint François de Sales dans le secteur La Magne Charmillon ;
 - o 273€ ont été affectés à des opérations sur la commune des Déserts ;
 - o 272 K€ ont été affectés à la réhabilitation des réseaux d'eau situés sur la RD 1006, travaux liés à la réhabilitation du carrefour et du pont de la Trousse ;
 - o 188 K€ ont été affectés à une opération de rénovation des canalisations de la rue de la brûle à Chambéry ;

- 140 K€ ont été affectés à la rénovation des canalisations de la route de Doucy sur la commune de La Compôte et 40 K€ pour la reprise des branchements plombs sur le secteur du chef-lieu ;
 - 120 K€ ont été affectés pour des travaux de canalisations dans le secteur du hameau de Montlardier sur la commune de Le Chatelard ;
 - 250 K€ affectés à 2 opérations sur la commune de Lescheraines ;
 - 120 K€ ont été affectés à la rénovation des canalisations sur le secteur de La Thuile ;
 - 135 K€ ont été affectés sur une opération située route de Vérel à Saint Alban Leysse ;
 - 213 K€ sur une opération sur le secteur de la route des monts à Bellecombe en Bauges.
- Les travaux de restructuration d'alimentation en eau des communes pour un montant de **983 K€** ;
 - Les travaux de maintien du patrimoine ont représenté **470 K€**.

Recettes

Chapitre	2023			2024			2025		
	Budgété total	Mandaté	taux de mandatement	Budgété total	Mandaté	taux de mandatement	Budget Primitif	Restes à réaliser 2024	Budgété total
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 860 806,52	1 860 806,52	100,00%	2 037 174,32	2 037 483,32	100,02%	-	-	-
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	3 866 469,00	821 244,50	21,24%	2 918 953,00	910 220,00	31,18%	832 800,00	-	832 800,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	7 036 710,00	5 000 000,00	71,06%	8 033 162,67	3 000 000,00	37,35%	6 865 923,00	-	6 865 923,00
001 - SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	570 317,20			3 566 277,14			-	-	-
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	-			-			250 000,00	-	250 000,00
4582001 - OP TIERS QUAI ROISSARD	-			-					
4582002 - OP TIERS AV DES FRANCOIS	-			-					
Total réel	13 334 302,72	7 682 051,02	192,30%	16 555 567,13	5 947 703,32	168,54%	7 948 723,00	-	7 948 723,00
040 - OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 950 000,00	3 763 970,20	95,29%	3 906 694,00	3 780 366,92	96,77%	4 172 185,00	-	4 172 185,00
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	200 000,00	12 226,27	6,11%	100 000,00			-	-	-
021 - VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	1 368 890,00			437 455,46			157 630,00	-	157 630,00
Total ordre	5 518 890,00	3 776 196,47	101,40%	4 444 149,46	3 780 366,92	96,77%	4 329 815,00	-	4 329 815,00
Total	18 853 192,72	11 458 247,49	293,70%	20 999 716,59	9 728 070,24	265,31%	12 278 538,00	-	12 278 538,00

Les principales recettes d'investissement sont les suivantes :

- 2,038 M€ relèvent de l'affectation de résultat de 2023 ;
- 3,780 M€ au titre de la dotation aux amortissements 2024 ;
- 910 K€ au titre des subventions accordées ;
- 3 M€ au titre de l'encaissement d'un emprunt affecté au financement des investissements.

3. Les résultats cumulés 2024

BUDGET EAU- EXERCICE 2024	
FONCTIONNEMENT	
Dépenses de fonctionnement	16 633 332,20
Recettes de fonctionnement	18 310 922,23
Résultat de l'exercice	1 677 590,03
Résultat antérieur repris (Chapitre 002)	4 743 814,28
Résultat de clôture (A)	6 421 404,31
INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement	9 998 235,83
Recettes d'investissement	9 728 070,24
Résultat de l'exercice	-270 165,59
Résultat antérieur repris (Chapitre 001)	3 566 277,14
Résultat de clôture (B)	3 296 111,55
RESTES A REALISER	
Dépenses d'investissement	6 526 417,88
Recettes d'investissement	1 781 539,00
Solde à reprendre (C)	-4 744 878,88
BESOIN DE FINANCEMENT (D=B+C)	-1 448 767,33

Le résultat de fonctionnement 2024 s'élève à +1 677 993,33 €.

Le résultat cumulé de fonctionnement s'élève à +6 421 404,31 €.

Le résultat cumulé d'investissement, hors reports de crédits, s'élève à +3 296 111,55€.

Après intégration des reports de crédits, le besoin de financement s'élève à – 1 448 767,33 €.

4. L'affectation de résultat proposée

AFFECTATION ET REPRISE DES RESULTATS	
Reprise excédent/déficit d'investissement (001)	3 296 111,55
Affectation en recettes d'investissement (1068)	2 448 767,33
Report à nouveau en fonctionnement (002)	3 972 636,98

Le besoin de financement de la section d'investissement ainsi que le solde des restes à réaliser d'investissement doivent être couverts par une affectation d'une part du résultat de fonctionnement 2024.

Il est proposé d'affecter au 1068 la somme de 1 448 767,33 € et de la compléter avec une affectation complémentaire d'un montant de 1 000 000 € afin de limiter le recours à l'emprunt en 2025. L'affectation finale s'établit donc à 2 448 767,33 €.

Le solde de 3,973 M€ sera reporté en section de fonctionnement en recettes au chapitre 002.

5. Focus sur l'Épargne

3 ratios méritent d'être analysés :

- **Épargne de gestion** : mesure la capacité de l'EPCI à dégager des ressources pour investir en maîtrisant ses charges de fonctionnement courant par rapport aux recettes perçues. (Les dépenses et les produits à caractère financier et exceptionnel sont exclus).
- **Épargne brute** : mesure la capacité de la collectivité à autofinancer sa section d'investissement après prise en compte de la totalité des dépenses réelles de fonctionnement. (Les charges financières sont incluses)
- **Épargne nette** : mesure la capacité de la collectivité à dégager des ressources afin de financer des dépenses de travaux, après avoir remboursé le capital des emprunts contractés.

EPARGNES	Maquette CA 2019	Maquette CA 2020	Maquette CA 2021	Maquette CA 2022	Maquette CA 2023	Maquette CA 2024
RECETTES DE GESTION	16 177 547,55	16 372 583,93	17 626 629,41	16 843 486,73	17 054 721,16	17 663 752,27
DEPENSES DE GESTION	9 008 776,39	9 312 716,92	9 407 768,96	10 054 025,81	11 614 940,64	10 833 507,76
EPARGNE DE GESTION	7 168 771,16	7 059 867,01	8 218 860,45	6 789 460,92	5 439 780,52	6 830 244,51
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	16 462 330,49	16 666 021,85	17 840 112,22	16 893 373,50	17 123 051,96	17 788 336,43
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	10 883 162,43	10 471 455,47	10 243 127,71	11 059 044,79	12 189 051,58	12 852 965,28
EPARGNE BRUTE	5 579 168,06	6 194 566,38	7 596 984,51	5 834 328,71	4 934 000,38	4 935 371,15
REMBOURSEMENT EN CAPITAL	2 817 022,94	2 894 935,99	2 760 512,60	3 000 189,27	2 910 186,01	3 145 443,68
EPARGNE NETTE	2 762 145,12	3 299 630,39	4 836 471,91	2 834 139,44	2 023 814,37	1 789 927,47

- ➔ Le niveau d'épargne est maintenu pour 2024 par rapport à 2023 et est conforme aux prévisions.
- ➔ Il est en diminution régulière depuis 2019 mais reste conforme à la prospective en vigueur.

BUDGET AUTONOME **REGIE DE L'ASSAINISSEMENT**

Comptes administratifs 2024

AC : COLLECTIF (fonctionnement et investissement)
ANC : NON COLLECTIF (fonctionnement uniquement)

1. La section de fonctionnement

Présentation de la section de fonctionnement de l'assainissement collectif et non collectif

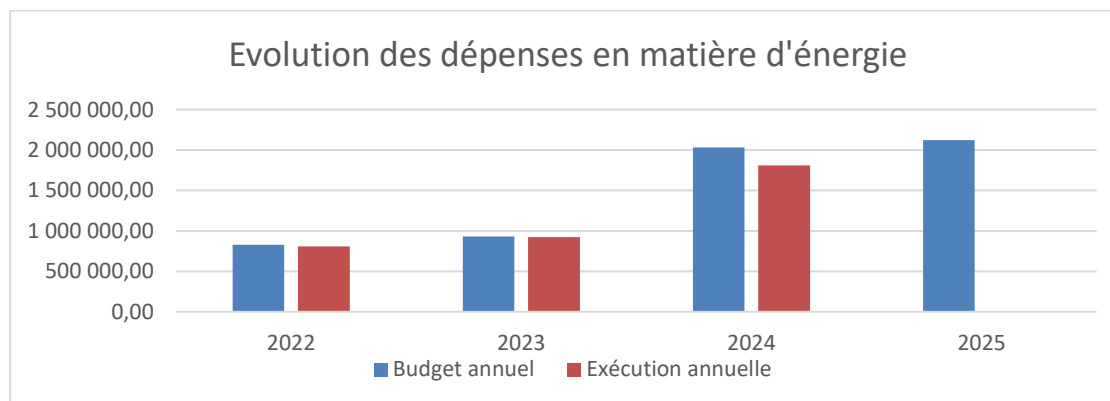
Dépenses :

Chapitre	2023				2024				2025
	Budgété total	Mandaté	Dont ANC	taux de mandatement	Budgété total	Mandaté	Dont ANC	taux de mandatement	Budgété Primitif
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 255 568,00	4 870 201,03	65 106,57	92,67%	6 142 198,13	5 899 150,59	66 715,17	96,04%	6 550 050,00
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	4 188 624,00	3 869 593,20	141 028,53	92,38%	4 402 780,84	4 121 639,51	131 639,37	93,61%	4 683 429,00
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 050 000,00	816 091,00		77,72%	1 050 000,00	949 512,00		90,43%	-
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	327 000,00	251 044,56	42 000,00	76,77%	335 000,00	203 292,52	38 400,00	60,68%	357 000,00
66 - CHARGES FINANCIERES	1 016 393,00	1 000 919,08		98,48%	1 050 000,00	1 009 170,89		96,11%	957 262,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	966 792,06	866 655,60	756,36	89,64%	843 000,00	720 038,69	680,11	85,41%	773 000,00
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	-								
022 - DEPENSES IMPREVUES	996,00				171 544,68				-
68 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS	6 744 578,20				6 444 298,71				-
Total réel	19 549 951,26	11 674 504,47	248 891,46	59,72%	20 438 822,36	12 902 804,20	237 434,65	63,13%	13 320 741,00
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 250 000,00	4 106 381,22		96,62%	4 273 808,00	4 267 039,25		99,84%	4 467 333,00
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 709 942,00			0,00%	477 295,32			0,00%	-
Total ordre	5 959 942,00	4 106 381,22		68,90%	4 751 103,32	4 267 039,25		89,81%	4 467 333,00
Total	25 509 893,26	15 780 885,69	248 891,46	61,86%	25 189 925,68	17 169 843,45	237 434,65	68,16%	17 788 074,00

Comme pour l'eau potable, la compétence parvient à maîtriser les dépenses de fonctionnement de la Régie de l'assainissement sans dégrader le niveau de service rendu tout en sécurisant la capacité à investir de l'EPCI. L'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement (hors chapitre 68) présentent un taux de réalisation de **92% en 2024 (contre 91,2% en 2023)**. Malgré la forte hausse des dépenses d'énergies, le budget est maîtrisé.

Chapitre 011 : (5,899 M€ dont 67 K€ pour l'Assainissement Non Collectif) il retrace l'ensemble des dépenses courantes liées à l'activité du service. Ce chapitre concentre la plus grosse évolution budgétaire par rapport à 2023. La raison est principalement liée à la hausse des coûts de l'énergie qui constitue la dépense la plus importante de ce chapitre budgétaire. Le taux de réalisation est de 96,04 % contre 92,67% en 2023. Contrairement à l'eau potable, la Régie de l'assainissement connaît une très forte progression du coût de l'électricité mais dans les proportions attendues. Cela s'explique par les modalités de fonctionnement de l'UDEP, qui présente des caractéristiques contraintes et continues qui ne peuvent être facilement ajustées pour tenter de bénéficier de prix moins élevés à certaines heures de la journée ou de la nuit.

Ci-après l'évolution des dépenses en matière d'électricité de 2022 à 2024 (X2).



Chapitre 012 : (4,121 M€ dont 131 K€ pour l'ANC) ce chapitre retrace l'ensemble de la masse salariale du personnel affecté à la régie de l'assainissement. Le taux de réalisation est de 93,61% en 2024 contre 92,38% en 2023 et intègre les évolutions sociales ci-après :

- Mise en place de la « prime exceptionnelle pouvoir d'achat » au 01/01/2024 ;
- Augmentation de la participation de la collectivité à la prévoyance (passage de 10 € à 20 € par mois et par agent ayant souscrit un contrat de prévoyance ;
- Augmentation de la valeur faciale du titre restaurant au 01/12/2024 : Passage à 7€ ;
- Mise en place du plan de déplacement employeur.

Chapitre 014 : (949 K€) ce chapitre retrace les reversements à l'Agence de l'eau des redevances prélevées aux abonnés. Le taux de réalisation est de 90,43%. Pour l'exercice 2025, ce chapitre ne sera plus utilisé pour la comptabilisation des redevances reversées à l'agence de l'eau. À compter du 01 janvier 2025 :

- La redevance modernisation des réseaux de collecte est supprimée ;
- La redevance Performance des systèmes d'assainissement est créé et doit être comptabilisée sur le chapitre 011.

Chapitre 65 : (203 K€) ce chapitre comptabilise notamment:

- Les créances admises en non-valeurs et créances éteintes pour 66 K€ ;
- Les reversements d'aides aux usagés consacrés à la remise aux normes de l'assainissement non collectif pour 38 K€ ;
- Le versement d'un fonds d'aide pour 10 K€ ;
- Des charges diverses de gestion courante pour 82 K€.

Chapitre 66 : (1,009 M€) ce chapitre retrace les remboursements des intérêts des emprunts en cours. Les remboursements sont conformes à la prévision budgétaire. Le taux moyen des intérêts payés pour 2024 est de 3,75%.

Chapitre 67 : (720 K€) ce chapitre retrace principalement les régularisations de facturation aux abonnés (253 K€) et le reversement au budget principal d'une partie des recettes issues du bio méthane (466 K€) pour le financement du schéma de transition énergétique (SDTE).

Chapitre 68 : aucune réalisation n'est à noter sur ce chapitre.

Chapitre 042 : la dotation aux amortissements est enregistrée dans ce chapitre comptable et s'exécute conformément au patrimoine de la collectivité (4.267 M€).

Recettes

Chapitre	2023				2024				2025
	Budgété total	Mandaté	Dont ANC	taux de mandatement	Budgété total	Mandaté	Dont ANC	taux de mandatement	Budgété Primitif
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	6 419 675,20				6 263 265,68				-
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	70 000,00	56 932,11		81,33%	70 000,00	74 644,31	-	106,63%	70 000,00
70 - VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	16 751 523,00	18 269 537,11	181 123,49	109,06%	16 593 654,00	18 465 802,10	194 775,78	111,28%	15 960 695,00
74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	430 000,00	484 207,96	28 800,00	112,61%	400 000,00	447 309,17		111,83%	-
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	8 792,06	66 044,06	66 000,00	751,18%	-	-		-	-
76 - PRODUITS FINANCIERS	-				-			-	-
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	40 000,00	21 401,98		53,50%	40 000,00	29 856,15		74,64%	40 000,00
78 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	324 903,00				329 273,00				334 879,00
Total réel	24 044 893,26	18 898 123,22	275 923,49	78,60%	23 696 192,68	19 017 611,73	194 775,78	80,26%	16 405 574,00
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 465 000,00	1 395 638,63		95,27%	1 493 733,00	1 377 565,34		92,22%	1 382 500,00
Total ordre	1 465 000,00	1 395 638,63		95,27%	1 493 733,00	1 377 565,34		92,22%	1 382 500,00
Total	25 509 893,26	20 293 761,85	275 923,49	79,55%	25 189 925,68	20 395 177,07	194 775,78	80,97%	17 788 074,00

Chapitre 70 : (18,466 M€ dont 195 K€ pour l'ANC) le produit de la redevance assainissement constitue une part importante des recettes de fonctionnement. Il évolue selon le volume d'eau distribué et la tarification proposée. Les principales recettes commerciales sont les suivantes :

- 195 K€ au titre des redevances d'assainissement non collectif ;
- 9,847 K€ au titre de la redevance d'assainissement collectif ;
- 984 K€ au titre de la redevance modernisation des réseaux de collecte ;

- 1,883 M€ au titre de la perception de la PFAC ;
- 2,898 M€ au titre des locations de compteurs ;
- 1,311 M€ au titre de la revente de bio méthane ;
- 858 K€ au titre de la refacturation de travaux.

Chapitre 74 : (447 K€) ce chapitre comptabilise principalement les primes épurations versées par l'Agence de l'eau.

Chapitre 77 : (30 K€) ce chapitre comptabilise les produits exceptionnels relevant des opérations de régularisations comptables avec le service de gestion comptable et des cessions d'actifs.

Chapitre 042 : (1,378 M€) la reprise des amortissements des subventions d'investissement perçues est comptabilisée dans ce chapitre.

2. La section d'investissement

Dépenses

Chapitre	2023			2024			2025		
	Budgété total	Mandaté	taux de mandatement	Budgété total	Mandaté	taux de mandatement	Primitif	Reporté	Budgété total
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 150 000,00	2 092 425,51	97,32%	2 120 000,32	2 116 596,25	99,84%	2 253 562,00	-	2 253 562,00
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	323 566,30	79 725,85	24,64%	494 555,59	166 109,59	33,59%	196 250,00	194 124,28	390 374,28
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 252 318,37	857 616,87	68,48%	1 084 950,17	584 719,59	53,89%	1 182 000,00	165 264,51	1 347 264,51
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	12 790 603,74	5 915 191,38	46,25%	10 615 286,43	4 901 504,77	46,17%	5 311 289,70	2 474 111,72	7 785 401,42
001 - SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION	-	-	-	2 267 764,32	-	-	-	-	-
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total réel	16 516 488,41	8 944 959,61	54,16%	16 582 556,83	7 768 930,20	46,85%	8 943 101,70	2 833 500,51	11 776 602,21
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 465 000,00	1 395 638,63	95,27%	1 493 733,00	1 377 565,34	92,22%	1 382 500,00	-	1 382 500,00
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	200 000,00	-	0,00%	100 000,00	-	0,00%	-	-	-
Total ordre	1 665 000,00	1 395 638,63	83,82%	1 593 733,00	1 377 565,34	86,44%	1 382 500,00	-	1 382 500,00
Total	18 181 488,41	10 340 598,24	56,87%	18 176 289,83	9 146 495,54	50,32%	10 325 601,70	2 833 500,51	13 159 102,21

Le taux de mandatement de la section d'investissement (hors opérations d'ordre) est de 46,85% et le taux de réalisation est porté à 63,94% avec l'intégration des restes à réaliser.

Le renouvellement des réseaux d'eaux usées dans le cadre du maintien du patrimoine pour un montant de 3,355 M€ :

- 1,734 M€ pour les travaux de la station d'épuration La Madeleine à Lescheraines ;
- 152 K€ au titre de la rénovation d'un connecteur unitaire situé route de Doucy-en-Bauges ;
- 49 K€ ont été affectés à des travaux de rénovation des réseaux d'assainissement dans le secteur de la RD 1006 ;
- 52 K€ pour l'extension de réseaux Route de Verel-Pragondran ;
- 74 K€ dans le cadre de la rénovation de collecteurs montée de Lachat à Arith ;
- 84 K€ au titre de la rénovation des réseaux route d'Apremont à Saint-Baldoph.
- 85 K€ au titre de travaux réalisés sur la station d'épuration du Noyer ;
- 67 K€ dans la création de la station de bio gaz ;
- Des travaux de réalisation d'infrastructures réseaux dans le cadre des opérations liées à la politique locale de l'habitat pour 537 K€ ;
- 646 K€ de travaux dans le cadre de projets liés au contrat de bassin versant.

Recettes

Chapitre	2023			2024			2025		
	Budgété total	Mandaté	taux de mandatement	Budgété total	Mandaté	taux de mandatement	Primitif	Reporté	Budgété total
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	652 877,95	652 877,95	100,00%	4 669 285,68	4 669 285,68	100,00%	-	-	-
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	3 000 000,00	1 222 650,50	40,76%	3 477 349,50	2 449 240,00	70,43%	1 337 908,00	980 432,00	2 318 340,00
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	76 153,85	99 667,64	130,88%	114 171,33	147 883,29	129,53%	-	-	-
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	6 301 258,00			5 064 380,00	3 000 000,00	59,24%	4 520 360,70	-	4 520 360,70
D'INVESTISSEMENT REPORTE	1 991 256,61			-			-	-	-
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	-			-			-	90 703,71	90 703,71
Total réel	12 021 546,41	1 975 196,09	16,43%	13 325 186,51	10 266 408,97	77,05%	5 858 268,70	1 071 135,71	6 929 404,41
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT EN	4 250 000,00	4 106 381,22	96,62%	4 273 808,00	4 267 039,25	99,84%	4 467 333,00	-	4 467 333,00
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	200 000,00		0,00%	100 000,00	-	0,00%	-	-	-
021 - VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATIO	1 709 942,00		0,00%	477 295,32		0,00%	-	-	-
Total ordre	6 159 942,00	4 106 381,22	66,66%	4 851 103,32	4 267 039,25	87,96%	4 467 333,00	-	4 467 333,00
Total	18 181 488,41	6 081 577,31	33,45%	18 176 289,83	14 533 448,22	79,96%	10 325 601,70	1 071 135,71	11 396 737,41

Les principales recettes d'investissement sont les suivantes :

- 4 669 285,68 € au titre de l'affectation du résultat de fonctionnement 2023 ;
- 4 267 039,25 € au titre de la dotation aux amortissements 2024 ;
- 3 000 000,00 € au titre de l'encaissement d'un emprunt permettant de financer la PPI ;
- 2 449 240,00€ d'encaissement de subventions liées aux travaux de modernisation des réseaux d'assainissement collectif dont :
 - o 364 802,00 € au titre de la sécurisation des réseaux d'assainissement dans le périmètre des puits de captage en eau potable ;
 - o 1 830 850,00 € au titre de la création du bassin de stockage ;
 - o 253 588 € de participation au titre de la création de la STEP du Noyer.

3. Les résultats cumulés 2024

Le résultat de fonctionnement 2024 s'élève à 3 225 333,62 € dont -42 658,87 € au titre de l'assainissement non collectif. Le résultat cumulé de fonctionnement s'élève à 9 488 599,30 €. Le résultat cumulé d'investissement s'élève à 3 119 188,36 €

BUDGET ASS- EXERCICE 2024		<i>Pour la complète information du conseil</i>	
FONCTIONNEMENT		ANC	ASSC
Dépenses de fonctionnement	17 169 843,45	237 434,65	16 932 408,80
Recettes de fonctionnement	20 395 177,07	194 775,78	20 200 401,29
Résultat de l'exercice	3 225 333,62	-42 658,87	3 267 992,49
Résultat antérieur repris (Chapitre 002)	6 263 265,68	18 239,97	6 245 025,71
Résultat de clôture (A)	9 488 599,30	-24 418,90	9 513 018,20
INVESTISSEMENT			
Dépenses d'investissement	9 146 495,54		9 146 495,54
Recettes d'investissement	14 533 448,22		14 533 448,22
Résultat de l'exercice	5 386 952,68		5 386 952,68
Résultat antérieur repris (Chapitre 001)	-2 267 764,32		-2 267 764,32
Résultat de clôture (B)	3 119 188,36		3 119 188,36
RESTES A REALISER			
Dépenses d'investissement	2 833 500,51		2 833 500,51
Recettes d'investissement	1 071 135,71		1 071 135,71
Solde à reprendre (C)	-1 762 364,80		-1 762 364,80
BESOIN DE FINANCEMENT (D=B+C)	1 356 823,56		1 356 823,56

Après l'intégration des reports de crédits, le besoin de financement s'élève à 1 356 823,56 €. Il est proposé d'affecter au financement des investissements (compte 1068) la somme de 3 243 573,59 €, c'est-à-dire une affectation supérieure au besoin réel, afin de limiter le recours à l'emprunt en 2025 sur ce budget (comme pour la Régie de l'eau potable).

4. L'affectation de résultat proposée

AFFECTATION ET REPRISE DES RESULTATS		ANC	ASSC
Excédent/déficit d'investissement (001)	3 119 188,36	-	3 119 188,36
Recettes d'investissement (1068)	3 243 573,59	-	3 243 573,59
Report à nouveau en fonctionnement (002)	6 245 025,71	- 24 418,90	6 269 444,61

Un résultat de 6 245 025,71 € est conservé en section de fonctionnement (chapitre 002) et est détaillé de la manière suivante :

- 6 269 444,61 € au titre de l'assainissement collectif ;
- -24 418,90 € au titre de l'assainissement non collectif.

5. Focus sur l'Épargne

3 ratios méritent d'être analysés :

- **Épargne de gestion** : mesure la capacité de l'EPCI à dégager des ressources pour investir en maîtrisant ses charges de fonctionnement courant par rapport aux recettes perçues. (Les dépenses et les produits à caractère financier et exceptionnel sont exclus).
- **Épargne brute** : mesure la capacité de la collectivité à autofinancer sa section d'investissement après prise en compte de la totalité des dépenses réelles de fonctionnement. (Les charges financières sont incluses)
- **Épargne nette** : mesure la capacité de la collectivité à dégager des ressources afin de financer des dépenses de travaux, après avoir remboursé le capital des emprunts contractés.

EPARGNES	Maquette CA 2018	Maquette CA 2019	Maquette CA 2020	Maquette CA 2021	Maquette CA 2022	Maquette CA 2023	Maquette CA 2024
RECETTES DE GESTION	14 641 117,76	17 032 241,60	17 410 601,05	17 190 081,34	15 995 150,34	18 789 234,98	18 987 755,58
DEPENSES DE GESTION	8 644 447,26	8 972 509,58	8 832 444,30	9 189 326,20	9 140 203,85	9 806 929,79	11 173 594,62
EPARGNE DE GESTION	5 996 670,50	8 059 732,02	8 578 156,75	8 000 755,14	6 854 946,49	8 982 305,19	7 814 160,96
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	14 786 631,45	17 245 837,76	17 744 156,93	17 554 772,15	16 031 444,07	18 819 091,13	19 017 611,73
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	9 734 150,20	11 009 876,18	9 813 246,35	10 603 656,94	10 203 274,64	11 674 504,47	12 902 804,20
EPARGNE BRUTE	5 052 481,25	6 235 961,58	7 930 910,58	6 951 115,21	5 828 169,43	7 144 586,66	6 114 807,53
REMBOURSEMENT EN CAPITAL	2 053 345,33	1 938 181,13	2 216 569,23	1 817 484,38	2 229 223,78	2 092 425,51	2 116 596,25
EPARGNE NETTE	2 999 135,92	4 297 780,45	5 714 341,35	5 133 630,83	3 598 945,65	5 052 161,15	3 998 211,28

Malgré une forte tension sur l'évolution des prix de l'énergie qui a eu des conséquences financières importantes pour la régie de l'assainissement, ce budget a réussi à maintenir un niveau d'épargne satisfaisant en 2024.

La régie de l'assainissement, comme présenté dans le rapport d'orientations budgétaires reste en capacité de relever les défis posés d'ici la fin du mandat.

BUDGET PRINCIPAL
Budget Général
Budget Déchets

Comptes administratifs 2024

A. Présentation de la section de fonctionnement

1. Les dépenses de fonctionnement

En préambule, le tableau présente les réalisations des dépenses de fonctionnement par chapitre budgétaire.

Chapitre	2023			2024				2025
	Budgété total	Mandaté	taux de mandatement	Budgété total	Mandaté	Dont Déchets	taux de mandatement	Budgété total
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	23 952 886,00	21 505 065,98	89,78%	25 921 825,89	23 001 449,69	13 912 700,43	88,73%	25 706 988,09
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	27 580 756,05	26 379 875,57	95,65%	29 031 165,72	27 423 800,53	5 182 331,80	94,46%	30 222 142,00
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	33 338 773,00	33 338 772,83	100,00%	34 346 773,00	34 254 583,70		99,73%	34 625 076,00
6586 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	20 000,00	3 587,56	17,94%	57 200,00	54 961,46		96,09%	54 205,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	15 580 756,00	15 187 056,26	97,47%	16 402 903,00	15 634 473,70	117 684,30	95,32%	16 216 055,00
66 - CHARGES FINANCIERES	3 370 000,00	3 369 999,99	100,00%	3 589 933,73	3 588 440,57	286 245,33	99,96%	2 909 188,00
67 - CHARGES SPECIFIQUES	256 000,00	74 489,80	29,10%	120 066,27	68 462,21	18 423,61	57,02%	140 000,00
022 - DEPENSES IMPREVUES	-			-				-
68 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	6 702 976,28		0,00%	6 277 189,52			0,00%	1 900 000,00
Total réel	110 802 147,33	99 858 847,99	90,12%	115 747 057,13	104 031 132,86	19 517 385,47	89,88%	111 773 654,09
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	9 376 300,78	9 755 348,49	104,04%	11 750 000,00	11 177 058,71	2 144 052,08	95,12%	12 800 766,00
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	12 495 762,43		0,00%	11 409 210,46			0,00%	6 158 827,91
Total ordre	21 872 063,21	9 755 348,49	44,60%	23 159 210,46	11 172 097,71	2 144 052,08	48,24%	18 959 593,91
Total	132 674 210,54	109 614 196,48	82,62%	138 906 267,59	115 203 230,57	21 661 437,55	82,94%	130 733 248,00

Les taux de réalisation doivent s'apprécier sous trois aspects :

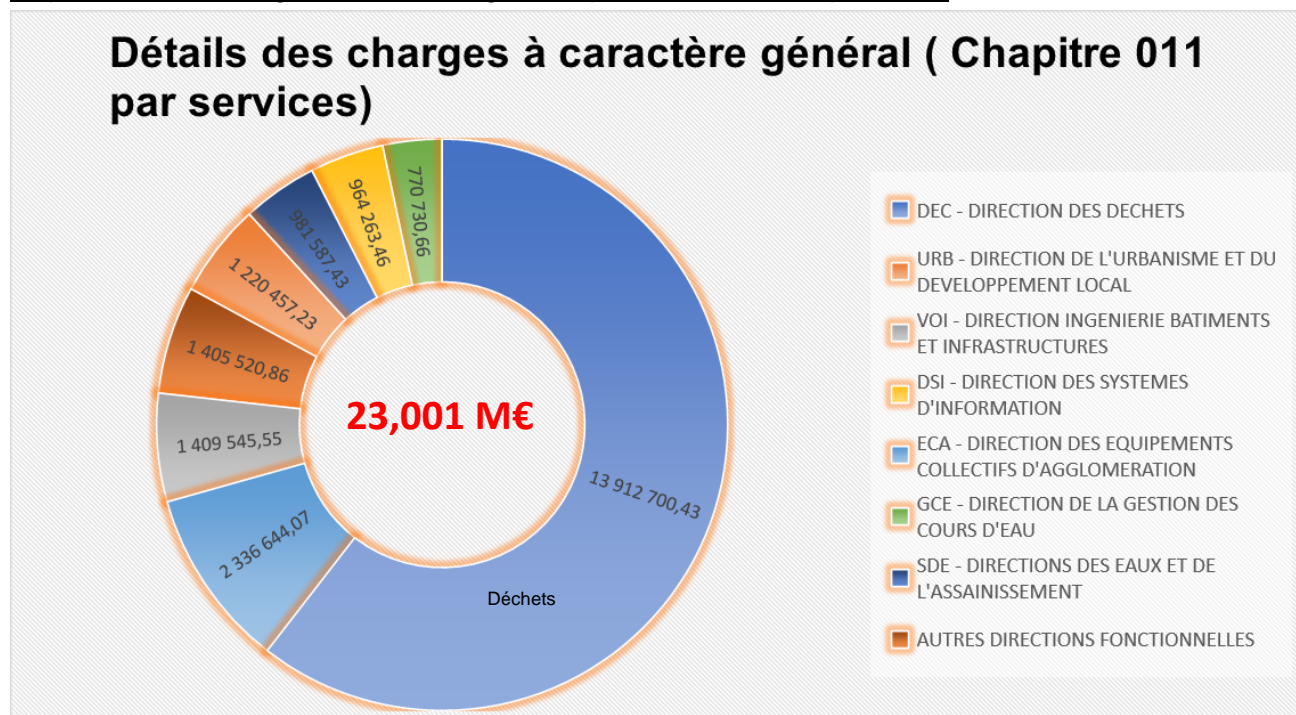
- Le **degré de maîtrise** des incertitudes ;
- La **capacité à opérer des économies supérieures à la prévision initiale**. Ce dernier point est très important car les efforts sont réalisés tout au long de l'année. ;
- La **typologie des dépenses**, celles donnant lieu à décaissement (dépenses « réelles » matérialisant l'exécution du budget) et celles donnant lieu à régularisation comptable interne (dépenses « d'ordre »). Un taux de réalisation doit s'apprécier sur les dépenses « réelles ».

Le taux de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement est de 89,88 % pour l'année 2024 (dont 91,6% hors provisions pour le budget Déchets et 88% hors provisions pour le budget Général).

Il est stable par rapport à 2023 (90,12%). Ce résultat a pour cause quelques différés d'actions, des recherches continues d'économie ou de résultats plus favorables qu'attendus en matière de sobriété énergétique (hors plan de sobriété) résultant de la PPI menée depuis plusieurs années.

- **Les charges à caractère général (Chapitre 011) : 23,001 M€ dont 13,913 M€ au titre de la compétence « déchets »**

Répartition des charges à caractère général par famille de compétences



- **60,5% des dépenses à caractère général sont alloués à la compétence « Déchets ».**

Les dépenses du chapitre 011 de la compétence déchets sont les suivantes :

- Le Traitement, délégué à Savoie Déchets, pour montant de 6,469 M€ (46%) ;
- Les Déchetteries pour un montant de 3,007 M€ (22%) ;
- La Collecte en régie directe, pour un montant de 2,171 M€ (16%) ;
- Les fonctions « Ressources » pour un montant de 1,800 M€ (13%) ;
- La Plateforme de compostage pour un montant de 0,465 M€ (3%).

Cette répartition est importante car près de la moitié du budget de la compétences déchets dépend de Savoie Déchets et de sa capacité à maintenir le tarif appliqué pour le traitement des déchets. **Une analyse plus globale permet donc de noter que 28.12% des charges de fonctionnement de Grand Chambéry (chapitre 011 dans son intégralité) sont affectées à Savoie Déchets.**

Les autres dépenses du chapitre 011 du budget principal se décomposent de la manière suivante :

- **6% des crédits ont été comptabilisés au titre de la compétence « voiries » (1,409 M€)** dans le cadre du dispositif de conventionnement avec les communes ;
- **10% des crédits sont alloués au fonctionnement des équipements collectifs d'agglomération (2,236 M€) ;**
- **5,3% des crédits sont alloués au fonctionnement de la compétence « Urbanisme et développement local » (1,220 M€)** qui regroupe l'ensemble des compétences Habitat, politique de la ville, emploi/insertion, économie sociale et solidaire, agriculture, développement durable, gens du voyage ;
- **3,3% des crédits sont comptabilisés au titre de la compétence « cours d'eaux » (0,770 M€)** mais cette enveloppe mérite d'être analysée avec prudence car ce chiffre reprend l'ensemble des dépenses « propres » ainsi que les flux croisés avec le CISALB

dans le cadre de la délégation de compétences en vigueur depuis le 01/01/2019 dans le respect de la réglementation ;

- **6,11% (1,405 M€)** des crédits sont alloués à toutes les autres directions fonctionnelles de la collectivité.

- **Les dépenses de personnel (chapitre 012) : 16,817 M€ dont 5,182 M€ au titre du budget Déchets**

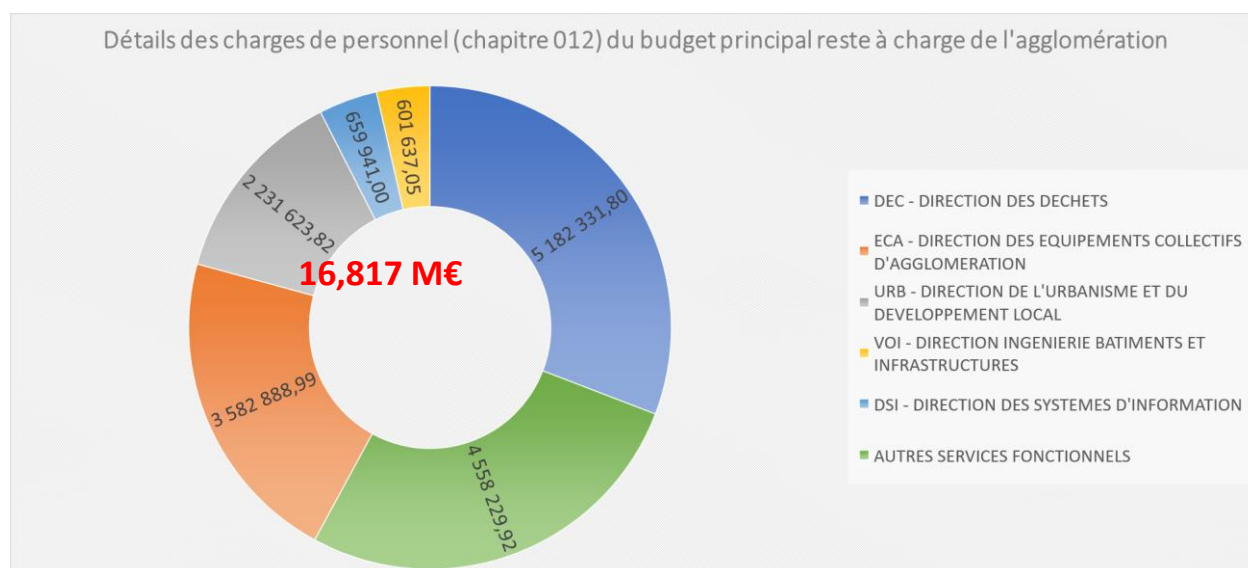
Objet	Montants
Total masse salariale	27 423 800,53
Dont Budgets Annexes	9 218 808,89
Dont Mutualisation/refacturation	1 388 339,06
Reste à charge sur le Budget Principal	16 816 652,58
Dont Déchets	5 182 331,80
Dont Général	11 634 320,78

Grand Chambéry comptabilise la totalité de la masse salariale du Budget Général, des budgets annexes et des services mutualisés dans le Budget Principal.

Pour autant, près de 10,606 M€ (39% de la masse totale) relèvent de services publics spécifiques gérés en budget annexe dédié (eau, assainissement, mobilité) ou pris en charge par d'autres partenaires externes (communes, CCAS, autres) et comptabilisés dans leur propre budget. Il s'agit donc d'éviter une double comptabilisation dans l'analyse.

Le coût net de la masse salariale du Budget Principal est donc de 16,817 M€, dont 5,182 M€ pour le budget Déchets et 11,634 M€ pour le budget Général (soit <10€/habitant).

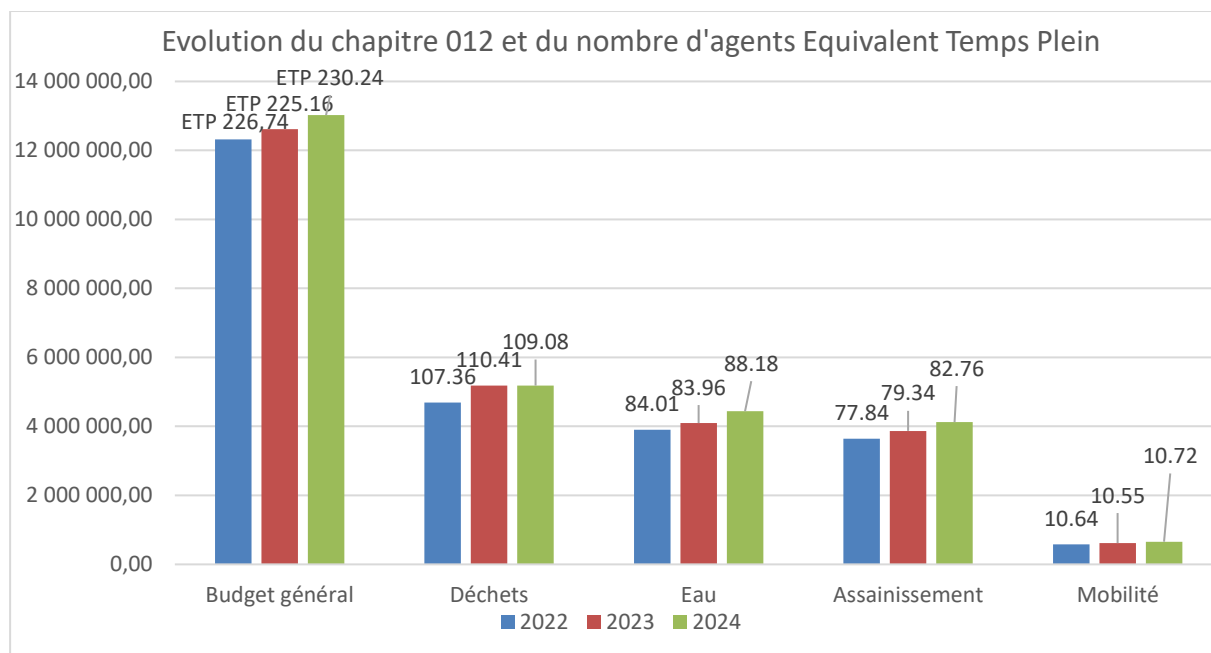
Le graphique présente la répartition du reste à charge sur le Budget Principal (16,817 M€)



➔ Principales évolutions en matière sociale sur 2024

- Mise en place de la « prime exceptionnelle pouvoir d'achat » au 01/01/2024 ;
- Augmentation de la participation de la collectivité à la prévoyance (passage à 20 € par mois et par agent ayant souscrit un contrat de prévoyance ;
- Augmentation de la valeur faciale du titre restaurant au 01/12/2024 : Passage à 7€.
- Mise en place du plan de déplacement employeur.

Évolution de la masse salariale entre 2022 et 2024



• Les atténuations de produits (Chapitre 014) : 34,255 M€

Cette enveloppe représente 41% des dépenses du budget Général, hors déchets, et est une des spécificités comptables de l'échelon intercommunal.

- ➔ Les attributions de compensation pour un montant de 31,448 M€ ;
- ➔ Le fonds de péréquation communal/intercommunal (FPIC) pour un montant de 0,626 M€,
- ➔ Dégrèvement de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) pour un montant de 0,5 M€
- ➔ Reversement du produit de la taxe de séjour à GCAT et CD 73 : 1,068 M€ ;
- ➔ Reversement d'une fraction de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) suite notification définitive 2023 : 0,113 M€ ;
- ➔ Reversement de la fiscalité économique à Grand Lac : 0,898 M€ ;
- ➔ Reversement suite notification définitive TVA/cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) : 0,096 M€.

• Les autres charges de gestion courante (Chapitre 65) : 15,634 M€

Ce chapitre est principalement composé :

- Les **charges diverses** ;
- Des **participations obligatoires** (SDIS, Savoie Déchets, SMAC, CGLE ...) ;
- Des **subventions** et concours versés aux associations et acteurs publics ;
- Des **indemnités, frais de mission**, formation des élus et groupes d'élus.

*Grand Chambéry utilise la méthode de rattachement comptable des contributions et des subventions, notamment pour celles dont un premier acompte est versé en 2024 et le solde en 2025. **Les opérations de rattachement comptable nécessitent une vigilance de lecture entre les sommes réellement versées en 2024 et celles comptablement rattachées (qui constituent le résultat final du compte administratif page précédente) mais dont le « versement effectif » n'aura lieu qu'en 2025.***

- Les charges diverses :

Nature	Montant mandata
65134 - AIDES	3 732,55
65311 - INDEMNITES DE FONCTION	428 274,51
65312 - FRAIS DE MISSION ET DE DEPLACEMENT	4 652,41
65313 - COTISATIONS DE RETRAITE	42 945,93
65314 - COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE - PART	119 129,60
653172 - COTISATIONS AU FONDS DE FINANCEMENT DE L'AL	1184,82
657363 - CCAS CIAS	0
65818 - AUTRES	5609,83
6584 - AMENDES FISCALES ET PENALES	66
65883 - Déficits sur opérations de gestion	7345,56
65888 - AUTRES	1683093,36
TOTAL	2 296 034,57

Il s'agit de comptabiliser l'ensemble des rémunérations d'élus, les admissions en non-valeur et notamment la contribution forfaitaire de la DSP du Phare et les opérations diverses de gestion.

*Dont budget déchets 117 684.30 €

- Les contributions obligatoires et contractuelles versées (655...) :

CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES ET CONTRACTUELLES (compte 655...)	CA 2024
ATMO AUVERGNE RHONE ALPES	25 055,00
CHAMBERY GRAND LAC ECONOMIE	1 653 750,00
CISALB	441 620,31
METROPOLE SAVOIE	312 534,42
SDIS SERVICE DEPART.INCENDIE SEC	6 280 338,48
SISARC	4 510,00
SYND MIXTE STATIONS DES BAUGES	743 290,00
SYNDICAT MIXTE ABATTOIRS CHY	174 583,00
SYNDICAT MIXTE INTERDEPART D AM	177 543,22
Regularisation rattachements 2023-2024	110 768,25
TOTAL	9 923 992,68

➔ **64% de l'enveloppe est versée au SDIS 73.**

- Les versements aux acteurs public : (6573...)

VERSEMENTS AUX ACTEURS PUBLICS (compte 6573...)	CA 2024
BARBY	3 500,00
CCAS DE CHAMBERY	116 917,79
CCAS DE LA RAVOIRE	300,00
CHAMBERY	16 000,00
GRAND CHAMBERY ALPES TOURISME	1 587 000,00
LA MOTTE SERVOLEX	14 400,00
LA RAVOIRE	150,00
Régularisation rattachements 2023-2024	- 117 217,79
TOTAL	1 621 050,00

➔ **98% de l'enveloppe est affectée à Grand Chambéry Alpes Tourisme.**

Ci-après, voici la liste des subventions dont le versement est « effectif » en 2024 : les opérations de rattachement comptable nécessitent une vigilance de lecture entre les sommes réellement versées en 2024 et celles comptablement rattachées (qui constituent le résultat du compte administratif page précédente) mais dont le « versement effectif » n'aura lieu qu'en 2025.

- Les versements aux acteurs privés et associations (6574...) :

SUBVENTIONS VERSEES AUX ACTEURS PRIVES ET ASSOCIATIONS	CA 2024	SUBVENTIONS VERSEES AUX ACTEURS PRIVES ET ASSOCIATIONS	CA 2024
4S SPORT SANTE SOLIDARITE	3 000,00	GRUPE D'ARTS & TRADITIONS POPULAIRES LA SAVOIE	5 000,00
ACADEMIE MUSIQUES EN FETES	3 000,00	GROUPEMENT ACTEUR ECONOMIQUE DE LA FECLAZ	3 000,00
ACCORDERIE DU BASSIN CHAMBERIEN AIXOIS	5 000,00	GROUPEMENT DE DEFENSE SANITAIRE DES SAVOIE GDS SAV	1 065,00
ACCORDERIE DU BASSIN CHAMBERIEN AIXOIS	2 000,00	GUIDANCE 73	13 000,00
ADDDCAES	2 000,00	HANDISPORT AGGLOMERATION CHAMBERIENNE	1 610,00
ADIE ASSOCIATION POUR LE DROIT A	10 000,00	J AIME BOC OH	5 000,00
ADIL SAVOIE	42 674,71	J AIME BOC OH	2 000,00
ADISERVICE ASSOCIATION	3 000,00	JUDO CLUB MOTTERAIN	13 000,00
AEB GYMNASTIQUE	10 590,00	LA CANTINE SAVOYARDE	6 500,00
AFEV ASSOCIATION FONDATION ETUDI	5 000,00	LA MANIVELLE ASSOCIATION	35 000,00
AFEV ASSOCIATION FONDATION ETUDI	3 000,00	LA MONNAIE AUTREMENT	11 000,00
AGENCE ALPINE DES TERRITOIRES	110 000,00	LA RAVOIRE CHALLES BASKET	5 000,00
AGIR ABCD	1 000,00	LA SASSON	42 529,00
AGI SENS	3 000,00	LA SASSON	15 824,16
AMICALE VILLE DE CHAMBERY	75 048,30	LA SASSON	31 741,00
ASDER	30 300,00	LA TOUPIE LE JOUET SOLIDAIRE	1 000,00
ASS DEV.AGRIC. BIOLOGIQUE ADABIO	750,00	LE PASSAGE	5 500,00
ASSOCIATION BOULES DE LA MOTTE SERVOLEX	2 300,00	LES AMIS DES BAUGES	1 110,00
ASSOCIATION ENFIN REEMPLOI	5 000,00	LES ARCHERS THOMAS II	1 500,00
ASSOCIATION POUR LA PROMOTION ALTERNANCE EN SAVOIE	15 000,00	LES TRIANDINES	21 000,00
ASSOCIATION ZICOMATIC	3 000,00	LIGUE CONTRE LE CANCER	12 965,67
ASS QUARTIER CENTRE VILLE AQCV	20 000,00	LIONS CLUB CHAMBERY AIX LES BAINS DOYEN	1 500,00
BAROUDER EN FAMILLE	7 500,00	LUDOTHEQUE DE CHAMBERY LE HAUT	3 000,00
BIEN LIRE ECRIRE BLE	19 000,00	LYCEE GENERAL VAUGELAS	1 000,00
CAFE BIOLLAY	3 000,00	MA CHANCE MOI AUSSI	3 000,00
CAISSE DES ECOLES DE CHAMBERY	8 000,00	MAISON DES FAMILLES DU BASSIN CHAMBERIEN	10 000,00
CANOE KAYAK CHAMBERY LE BOURGET	2 000,00	MAISON JEUNES ET CULTURE	1 500,00
CENTRE SOCIAL D'ANIMATION DU BIOLLAY	6 000,00	MISSION LOCALE JEUNES DU BASSIN	200 000,00
CHAMBER MONTS DISQUE	2 000,00	MISSION LOCALE JEUNES DU BASSIN	20 000,00
CHAMBERY CYCLISME COMPETITION	16 100,00	MOUNTAIN RIDERS ASSOCIATION	13 375,00
CHAMBERY CYCLISME FORMATION	9 250,00	MOUNTAIN RIDERS ASSOCIATION	2 000,00
CHAMBERY CYCLISME ORGANISATION	3 000,00	OBJETHEQUE DE CHAMBERY	5 000,00
CHAMBERY ESCALADE	9 300,00	POLE SANTE CHAMBERY NORD	3 000,00
CHAMBERY HOCKEY 73	35 000,00	POSSE 33	8 000,00
CHAMBERY QUELLE HISTOIRE	2 500,00	PSA SAVOIE	9 000,00
CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL	7 500,00	REGIE COUP DE POUCE	8 000,00
CHAMBERY SAVOIE MONT BLANC HANDBALL	117 600,00	REGIE COUP DE POUCE	9 500,00
CHAMBERY SOLIDARITE INTERNATIONALE	80 000,00	REGIE COUP DE POUCE	17 000,00
CHAMBERY SOLIDARITE INTERNATIONALE	10 000,00	REGIE PLUS	277 860,00
CHANTEMERLE LOISIRS ENFANCE FAMILLE	2 000,00	SAUVEGARDE ENFANCE ADOLESCENCE	12 000,00
CHEVALIERS TIREURS CHAMBERY	900,00	SAVOIE HANDALL CLUB LA MOTTE	21 300,00
CIDFF RHONE ARC ALPIN	2 000,00	SOC EAC ENTENTE ATHLETIQUE CHAMBERY	9 300,00
CLUB ALPIN FRANCAIS DE CHAMBERY	5 000,00	SOC NATATION	8 800,00
CLUB DES SPORTS DE GLACE	2 870,00	SOC RUGBY SAVOIE MONT BLANC	27 800,00
CLUB DES SPORTS DE LA FECLAZ	13 000,00	SOC RUGBY SAVOIE MONT-BLANC PRO	15 000,00
CLUB DES SPORTS DE LA FECLAZ	1 500,00	SOLUCIR	33 628,00
CLUB MOTTERAIN DE SAVATE BOXE FRANCAISE	4 000,00	SPORT DANS LA VILLE	20 000,00
CLUB NAUTIQUE CHAMBERY	9 300,00	TENNIS CLUB BISSY CHAMBERY TCBC	8 000,00
CTP COMPETENCE TEMPS PARTAGE	3 500,00	TENNIS CLUB DE LA RAVOIRE	1 500,00
CULTURES DU COEUR 73	1 500,00	TRANSALPINE LYON TURIN	16 350,00
E2C 73 ECOLE DE LA 2EME CHANCE	45 000,00	TRIATHLON CHAMBERY	700,00
ELAN CHAMBERIEN	2 800,00	UNIS CITE RHONE ALPES	12 000,00
ESS TEAM SAVOIE MONT BLANC	7 000,00	UNITOIT	8 000,00
FOL DE SAVOIE	6 000,00	VIVRE ENSEMBLE A PUGNET	2 500,00
FRANCE ACTIVE SAVOIE MONT BLANC	45 700,00	GRAND CHAMBERY - Rattachements	-75 044,39
TOTAL 1	844 483,01	TOTAL 2	948 913,44
		TOTAL 6574	1 793 396,45

*Dont 117 664.30 € pour le budget Déchets

- **Les frais financiers (chapitre 66) : 3,588 M€ dont 286 K€ au titre de la compétence Déchets**

Les frais financiers sont exécutés conformément aux tableaux d'amortissement des emprunts composant l'encours du budget principal. Il faut noter que malgré la conjoncture traversée en 2024 avec une hausse progressive des taux, la Communauté d'agglomération a réussi à contenir l'augmentation de ses frais financiers (+0,218 M€).

- **Les charges exceptionnelles (chapitre 67) : 68 K€ dont 18 K€ au titre de la compétence déchets**

Depuis la mise en œuvre de la nomenclature M57, les charges exceptionnelles ne comptabilisent que les écritures d'annulations de titres sur exercices antérieurs convenues avec le comptable.

- **Les dépenses et recettes d'ordre de fonctionnement (chapitre 042) : 11,177 M€ en dépenses et 0,669 M€ en recettes**

Cette enveloppe budgétaire retrace les éléments suivants :

Dépenses

- La **dotation annuelle aux amortissements** des biens immobilisés que l'on retrouve en recette d'investissement : 9,383 M€ ;
- Les **opérations de sortie de l'état de l'actif** des immobilisations cédées : 1,794 M€.

Recettes

- La **dotation annuelle aux amortissements des subventions perçues** que l'on retrouve en dépenses d'investissement : 0,579 M€ ;
- Les **opérations de sortie de l'état de l'actif** des immobilisations cédées : 0,090 M€.

2. Les recettes de fonctionnement

Le tableau suivant présente les taux de réalisation des recettes par chapitre budgétaire.

Chapitre	2023			2024				2025
	Budgété total	Mandaté	taux de mandatement	Budgété total	Mandaté	Dont Déchets	taux de mandatement	Budgété total
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	6 581 876,28		0,00%	7 208 922,54			0,00%	-
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	200 000,00	343 004,71	171,50%	210 000,00	316 615,45	35 593,35	150,77%	200 000,00
70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	17 313 433,93	17 220 262,57	99,46%	17 970 759,88	18 312 331,98	3 021 767,33	101,90%	18 865 099,75
73 - IMPOTS ET TAXES	22 777 775,00	34 322 159,00	150,68%	34 151 775,00	34 307 219,00		100,46%	35 018 549,00
731 - FISCALITE LOCALE	59 106 903,00	49 274 930,10	83,37%	53 101 774,00	54 150 290,78	18 828 810,00	101,97%	50 823 000,00
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	24 023 913,33	23 823 594,74	99,17%	23 959 501,70	24 423 862,28	1 493 144,78	101,94%	23 371 564,78
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 110 309,00	1 408 280,77	126,84%	1 098 534,47	1 634 736,31	16 856,77	148,81%	1 199 774,47
76 - PRODUITS FINANCIERS	60 000,00	72 793,58	121,32%	50 000,00	120 667,33		241,33%	40 000,00
77 - PRODUITS SPECIFIQUES	-	750 289,48		70 000,00	1 784 390,82	337,29	2549,13%	130 260,00
78 - REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	-			-				-
Total réel	131 174 210,54	127 215 314,95	96,98%	137 821 267,59	135 050 113,95	23 396 509,52	97,99%	129 648 248,00
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 500 000,00	988 199,12	65,88%	1 085 000,00	669 144,03	107 929,89	61,67%	1 085 000,00
Total ordre	1 500 000,00	988 199,12	65,88%	1 085 000,00	669 144,03	107 929,89	61,67%	1 085 000,00
Total	132 674 210,54	128 203 514,07	96,63%	138 906 267,59	135 719 257,98	23 504 439,41	97,71%	130 733 248,00

➔ **Les taux de réalisation des recettes de fonctionnement de 98% sont conformes aux prévisions budgétaires 2024.**

Les produits des services et des refacturations (chapitre 70) : 18,312 M€

Ce chapitre se décompose en deux grandes familles de recettes :

- **Produits des services hors refacturations de frais de personnel** :

Chapitre 70 - PRODUITS DES SERVICES	Budget voté	Réalisé budget principal	Réalisé dont budget général	Réalisé dont budget déchets
70328 - AUTRES DROITS DE STATIONNEMENT ET DE LOCATION	76 440,00	75 312,95	75 312,95	
70388 - AUTRES REDEVANCES ET RECETTES DIVERSES	102 000,00	102 489,80	102 489,80	
70612 - REDEVANCE SPECIALE D'ENLEVEMENT DES ORDURES	1 470 000,00	1 737 808,04	-	1 737 808,04
70631 - A CARACTERE SPORTIF	1 830 000,00	2 134 276,01	2 134 276,01	
706888 - AUTRES	485 000,00	595 833,22	-	595 833,22
7078 - AUTRES MARCHANDISES	611 700,00	667 510,12	-	667 510,12
7083 - LOCATIONS DIVERSES (AUTRES QU'IMMEUBLES)	500,00	4 706,96	4 706,96	
7088 - AUTRES PRODUITS D'ACTIVITES ANNEXES (ABONNEMENTS ET VENTES D'OUVRAGES...)	23 560,00	88 943,31	72 819,36	16 123,95
7028 - AUTRES PRODUITS	-			
TOTAL	4 599 200,00	5 406 880,41	2 389 605,08	3 017 275,33

- **Compétence « Déchets »** La redevance spéciale payée par les professionnels pour 1,737 M€ (compte 70612) et la vente de matériaux (comptes 70688, 7078 et 7088). Les recettes de vente de matériaux sont volatiles. Elles sont complexes à prévoir budgétairement car elles dépendent des cours mondiaux dont les prix varient régulièrement.
- **Les autres produits des services proviennent principalement de la compétence « Equipements collectifs d'agglomération »** et notamment le produit de la tarification 2024 des équipements 2,134 M€ (compte 70631). Les recettes sont en hausses de 8% compte tenu de la hausse importante de la fréquentation observée des équipements lors de la saison estivale ou à l'occasion des animations réalisées.

- **Refacturation des frais de personnel et de frais de fonctionnement :**

Chapitre 70 - REFACTURATION DES FRAIS DE PERSONNEL	Budget voté	Réalisé budget principal	Réalisé dont budget général	Réalisé dont budget déchets
70841 - à la collectivité de rattachement	-			
708421 - non dotés de la personnalité morale	739 380,04	657 765,56	657 765,56	
708422 - dotés de la personnalité morale	9 052 780,84	8 561 043,33	8 561 043,33	
70845 - AUX COMMUNES MEMBRES DU GFP	925 227,00	939 693,92	939 693,92	
70848 - AUX AUTRES ORGANISMES	433 400,00	448 645,14	448 645,14	
70871 - PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	-		-	
708721 - REMB Frais, collectivités non dotées de la personnalité moral	180 000,00		-	
708722 - REMB Frais, collectivités dotées de la personnalité moral	1 233 876,00	1 561 487,78	1 561 487,78	
70873 - PAR LES C.C.A.S.CIAS	50 135,00	27 514,33	27 514,33	
70875 - PAR LES COMMUNES MEMBRES DU GFP	754 461,00	669 864,51	669 864,51	
70878 - PAR DES TIERS	2 300,00	39 437,00	34 945,00	4 492,00
TOTAL	13 371 559,88	12 905 451,57	12 900 959,57	4 492,00

Il s'agit de comptabiliser aux comptes 7084 subdivisés l'ensemble des **refacturations opérées par Grand Chambéry** au titre des services mutualisés, des rémunérations d'agents affectés à des services bénéficiant de sources de financement spécifiques et dédiées (tarifs de l'eau et de l'assainissement, versement mobilité, redevance d'enlèvement des ordures ménagères).

Les sommes titrées aux compte 7087 subdivisés relèvent de **charges de fonctionnement facturées par l'EPCI aux budgets annexes d'une part et aux communes d'autre part**, notamment au titre du service des Autorisations du Droit des Sols et des maintenances mutualisées gérées par la Direction des Systèmes d'Information.

- **Les recettes fiscales (chapitre 73) : 34,307 M€ et (chapitre 731) : 54,150 M€ dont 18,828 M€ affecté à la compétence « Déchets ».**

Rappel des taux votés pour l'année 2024 :

- ✓ **Taux de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) à 4,30%.**
- ✓ **Taux de taxe d'habitation (TH) à 8,04%.**
- ✓ **Taux de taxe sur les propriétés non Bâties (TFPNB) à 3,00%.**
- ✓ **Taux de CFE à 27,70%.** Compte tenu de la fusion, un mécanisme d'uniformisation progressive des taux de CFE est en place sur les communes des Bauges. **La durée d'harmonisation légale des taux est de trois ans conformément à l'article 1609 nonies CIII 1° a et b du CGI. Le taux unique est en vigueur depuis 2020.**
- ✓ **Taux de TEOM à 8,28%.**

Tableau récapitulatif de la fiscalité perçue en 2024

Chapitres 73 et 731	Notification 2024	2ème Notification 2024	REALISE 2024	AC versées aux communes	FPIC
TAXE D'HABITATION RESIDENCES SECONDAIRES	1 430 236		1 412 296		
FRACTION DE TVA QUI REMPLACE LA TAXE D'HABITATON	13 577 342	13 021 824	12 986 980		
TAXE FONCIERE FNB	126 908		125 296		
TAXE SUR LE FONCIER BATI	9 244 656		9 254 294		
COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	16 261 008		16 253 207		
PARTAGE FISCAL HEXAPOLE+TECHNOLAC	1 002 774		1 002 774		
CVAE devenue TVA	11 295 861	10 836 527	10 807 690	31 448 413	626 967
TASCOM	2 579 870		2 790 088		
IFER	681 142		689 114		
FNGIR	9 203 647		9 203 647		
BAUGES REVERSEMENT AC					
ROLE COMPLEMENTAIRE - CONTRIB DIRECTES			693 992		
AUTRES IMPOTS OU ROLES FISCAUX SUPPLEMENTAIRES			306 128		
REVERSEMENTS ATTRIBUTION DE COMPENSATION	306 128				
Sous total - Chapitre 73 - hors TEOM	65 709 572		65 535 506	31 448 413	626 967
TEOM	18 636 449		18 786 890		
TOTAL chapitre 73	84 346 021		84 322 396	31 448 413	626 967
VERSEMENT MOBILITE - PART GENERAL	-	-	3 067 168		
AUTRES REVERSEMENTS					
TOTAL	84 346 021		87 389 564	31 448 413	626 967

Grand Chambéry reverse aux communes (AC = 31,448 M€) et à l'État (FPIC = 627 K€) 49% du produit perçu au titre de la fiscalité « économique » et du bouquet de remplacement de la TP (hors foncier issu du développement économique). Ainsi, l'intercommunalité dispose d'une enveloppe résiduelle de 55,3 M€ après paiement des AC et du FPIC afin de financer ses propres politiques sur le budget Principal.

La somme de 87 389 564 € a donc été encaissée par Grand Chambéry au titre de la fiscalité mais seuls 55 314 184 € permettront de financer des opérations portées par l'intercommunalité :

- dont 18 828 810 € sont affectés au financement spécifique de la compétence « Déchets »,
- et 3 067 168 € sont affectés au financement spécifique de la compétence mobilité.

Il reste donc disponible 33 418 206 € pour le financement des actions du budget Général.

• **Les dotations, subventions et participations (chapitre 74) : 24,424 M€**

Ce chapitre se décline en deux grandes familles de recettes :

- Les dotations de l'État :

Chapitre 74 - DOTATIONS	Montant 2024	TX de réalisation
74111 - DOTATION FORFAITAIRE DES COMMUNES	1 434 337,00	101%
741126 - DOTATION DE COMPENSATION DES EPCI	11 844 206,00	100%
74718 - AUTRES	37 500,00	
748312 - D.C.R.T.P.	4 722 041,00	100%
74832 - ETAT - COMPENSATION AU TITRE DE LA CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE (CVAE ET	3 019 034,00	101%
74833 - ETAT - COMPENSATION AU TITRE DES EXONERATIONS DE TAXE FONCIERE	189 609,00	105%
744 - FCTVA		
7473 - DEPARTEMENTS		
74834 - ETAT - COMPENSATION AU TITRE DES EXONERATIONS DE TAXE D'HABITATION		
TOTAL DU CHAPITRE 74	21 246 727,00	

- Les subventions de fonctionnement perçues :

AUTRES SUBVENTIONS PAR DIRECTIONS CHAPITRE 74	Montant 2024
DIRECTION INGENIERIE BATIMENTS ET INFRASTRUCTURES	38 014,68
DIRECTIONS DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT	12 645,45
DIRECTION DES EQUIPEMENTS COLLECTIFS D'AGGLOMERATION	458,00
DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION	37 500,00
DIRECTION DE LA GESTION DES COURS D'EAU	106 874,20
DIRECTION DE L'URBANISME ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL	1 429 998,17
TOURISME	58 500,00
DIRECTION DES DECHETS	1 493 144,78
SERVICES MOYENS GENERAUX	
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	
DIRECTION DES TRANSPORTS	
TOTAL DU CHAPITRE 74	3 177 135,28

Au titre de la compétence « Déchets », l'EPCI perçoit des aides (1,493 M€) dans le cadre de dispositifs CITEO (Ex Eco emballages) liés à la politique d'investissement et aux actions de fonctionnement en matière de recyclage, de réduction des déchets, de lutte contre le gaspillage et de préservation de l'environnement.

Au titre de l'urbanisme et du développement local, plusieurs subventions sont versées par l'État et l'Union européenne, notamment au titre de la politique de la ville pour 600 K€, de l'économie sociale et solidaire pour 53 K€, 571 K€ pour l'équilibre social de l'habitat, 44 K€ pour l'emploi insertion, 67 K€ pour les gens du voyage et 26 K€ pour l'agriculture péri-urbaine.

• **Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) : 1,635 M€**

Chapitre 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	Budget voté	Montant réalisé	Dont réalisé déchets	% réalisé
752 - REVENUS DES IMMEUBLES	939 072,47	866 166,50		92,24%
755 - DEDITS ET PENALITES PERÇUS	6 000,00	-		0,00%
7574 - SUB FONC ASSO ET AUTRES ORGANI	2 800,00	2 800,00		100,00%
7584 - RECOUVR./CREANCES ADMISES EN N	-	-		
75888 - AUTRES	150 662,00	765 769,81	16 856,77	
TOTAL DU CHAPITRE 75	1 098 534,47	1 634 736,31	16 856,77	

Ce chapitre comptabilise l'ensemble des loyers qui restent perçus par Grand Chambéry notamment au titre de la location du bâtiment du Pôle d'Echange Multimodal (335 K€), du bâtiment à l'entreprise CEGELEC (228 K€), d'un bâtiment sur le secteur Villarcher (129 K€). Divers produits de gestion courante et exceptionnels ont été comptabilisés pour 766 K€ dont 171 K€ de reversement des excédents financiers liés à la clôture du PAE des Landiers ouest.

• **Les atténuations de charges (chapitre 013) : 316 K€**

Chapitre 013 : ATTENUATIONS DE CHARGES	Budget voté	Montant réalisé	Dont réalisé déchets	% réalisé
64198 - REVERSEMENTS SUR REMUNERATIONS	210 000,00	316 615,45	35 593,35	150,77%
TOTAL DU CHAPITRE 013	210 000,00	316 615,45	35 593,35	

Il s'agit notamment des remboursements sur les rémunérations de frais de personnel (indemnités journalières notamment). Ces crédits sont stables par rapport à 2022 (339 K€) et 2023 (343 K€).

• **Les produits financiers (chapitre 76) : 121 K€**

Chapitre 76 : PRODUITS FINANCIERS	Budget voté	Montant réalisé	Dont réalisé déchets	% réalisé
76238 - REMBOURSEMENTS INTERETS DES EMPRUNTS TRANSFERES		71 140,43		
7688 - AUTRES PRODUITS FINANCIERS	50 000,00	49 526,90		99,05%
TOTAL DU CHAPITRE 76	50 000,00	120 667,33	-	

Il s'agit de comptabiliser l'ensemble des intérêts refacturés dans le cadre de la dette récupérable (71 K€), l'encaissement d'une soulte en faveur de Grand Chambéry dans le cadre d'un contrat d'échange de taux portant sur le prêt 01511 (49,5 K€).

• **Les produits exceptionnels (chapitre 77) : 1,784 M€**

Chapitre 77 : PRODUITS EXCEPTIONNELS	Budget voté	Montant réalisé	Dont réalisé déchets	% réalisé
773 - MANDATS ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	70 000,00	4 386,30	337,29	6,27%
775 - PRODUITS DES CESSIONS		1 780 004,52		
TOTAL DU CHAPITRE 77	70 000,00	1 784 390,82	337,29	

Ce chapitre retrace notamment les opérations de régularisation des comptes à la demande du Service de Gestion Comptable, des opérations de cession réalisées par la collectivité ainsi que divers produits exceptionnels.

La somme de 1,784 M€ se décompose principalement de la manière suivante :

- 1,780 M€ au titre de cessions d'actifs, 190 K€ pour la tour de contrôle de l'aérodrome ; 1,330 M€ pour la cession au département des locaux situés à Curial (Grand Chambéry n'était qu'un intermédiaire) ;
- 4 386.30 € au titre de divers régularisation sur opérations exceptionnelles à la demande du Service de gestion comptable (dont 337.29 € pour le budget déchets).

B. Présentation de la section de d'investissement

1. Exécution de la PPI

Programme de lignes budgétaires	Budgété total	Mandaté	% Paiement	Restes à réaliser basculés en 2025	% engagement
104006 - RD 1006	3 919 822,90	2 666 505,12	68%	1 167 354,78	98%
104008 - ETUDES PROGRAMMATION SBV	88 402,00	44 672,83	51%	-	51%
104010 - ADMINISTRATION GRAND CHAMBERY	2 235 476,75	328 584,97	15%	600 986,27	42%
104011 - CONFLUENCE LEYSSE HYERES	8 155,00	1 944,00	24%	-	24%
104012 - DIGUES DE LA LEYSSE	688 065,00	380 879,74	55%	444,00	55%
104017 - SILLON ALPIN	154 000,00		0%	154 000,00	100%
104023 - RESTRU EXTENSION PATINOIRE	47 712,23	18 150,00	38%	9 512,23	58%
104034 - DERIVATION DU NANT PETCHI	5 200,00	5 033,48	97%	-	97%
104041 - NOUVELLE PISCINE D'AGGLOMERATI	35 000,00	15 535,13	44%	-	44%
104042 - TOURISME	320 282,71	138 601,00	43%	159 167,96	93%
104044 - ANRU AMGT BELLEVUE	336 123,49	269 906,57	80%	2 124,84	81%
104047 - COMMUNICATION	15 016,00	1 420,00	9%	-	9%
204002 - PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT	1 341 530,00	442 946,60	33%	-	33%
204004 - CREATION REHAB.TERRAIN ET AIRE	1 146 230,74	124 793,67	11%	32 440,45	14%
204007 - ENTR-RENOUVT MATERIEL DECA	634 380,94	462 585,11	73%	64 854,19	83%
204014 - MOYENS DES SSI	977 477,62	722 136,54	74%	252 434,93	100%
204015 - VIC RENOUV VOIRIE-TRAVX NOUVX	5 937 856,13	4 228 868,38	71%	935 762,39	87%
204016 - TRAVAUX EAUX PLUVIALES	3 423 438,12	1 494 252,00	44%	919 681,14	71%
204017 - POTEAUX INCENDIES	118 530,00	27 160,00	23%	75 785,00	87%
204018 - ETUDES ANRU ACCORD CADRE	129 198,00	21 410,00	17%	88 033,00	85%
204019 - MAT-PETITS TVX VELOSTATION	300 499,43	285 565,79	95%	4 732,20	97%
204020 - SCHEMA GLOBAL AMENAGTS CYCLES	2 582 665,51	1 943 853,72	75%	403 024,77	91%
204022 - ESPACES NATURELS-AGRICULTURE	282 038,00	11 198,20	4%	191 758,00	72%
204023 - AMENAGEMENT PONCTUEL RESEAU TC	663 764,80	377 978,47	57%	54 078,74	65%
204025 - ACHAT GLOBALISE MATERIEL	183 685,25	25 897,29	14%	9 133,87	19%
204026 - RENOUVT MATERIEL COURS D'EAU	10 020,00	2 448,00	24%	-	24%
204027 - RESERVE FONCIERE	534 794,00	9 672,00	2%	249 220,61	48%
204028 - FOND DE CONCOURS CISALB	4 835,00	1 858,80	38%	-	38%
204029 - TVX RESTRUCTURATION RESEAU BUS	2 719 383,27	1 483 224,93	55%	724 359,12	81%
204030 - PLUI	533 182,23	116 438,07	22%	160 620,14	52%
204031 - FDC POL VILLE 2015-2020	239 313,00	178 109,16	74%	19 333,00	83%
204034 - ACTION DEV DURABLE	737 046,00	259 820,04	35%	257 300,00	70%
204041 - TRAVAUX HYDRAULIQUES	45 020,00	24 996,55	56%	-	56%
204043 - ECHANGEUR AUTOROUTIER AMNGT CO	50 000,00		0%	-	0%
204044 - MODERNISATION CARREFOURFEUX	93 879,24	59 497,81	63%	33 690,12	99%
204046 - FDC STADE ET AMGT ANNEXES	820 000,00		0%	820 000,00	100%
204047 - PLH 2021-2026	4 023 414,00	1 224 606,09	30%	844 509,46	51%
204049 - GROS ENTRETIEN PATRIMOINE BATI	1 876 099,92	1 009 623,40	54%	367 401,08	73%
204051 - OUVRAGES D ART	1 150 779,48	1 015 817,27	88%	32 429,28	91%
204052 - FONDS DE CONCOURS COMMUNES RUR	318 000,00	100 000,00	31%	120 955,28	69%
204053 - ZONES HUMIDES	209 880,00	41 420,36	20%	1 120,44	20%
204054 - ACTIONS EN FAVEUR DES ENERGIES	1 087 320,00	14 894,77	1%	578 887,15	55%
204055 - FDC UNIVERSITE	1 500 000,00	1 000 000,00	67%	500 000,00	100%
204056 - DEPOT BUS	2 400 000,00	2 291 749,06	95%	25 552,44	97%
Total PPI - Budget Général	43 927 516,76	22 874 054,92	52%	9 860 686,88	75%
104045 - PARC DE VEHICULE	1 745 271,00	742 080,62	43%	-	43%
104046 - DECHETS 21/26 - HORS VEHICULES	6 372 022,19	3 522 507,43	55%	894 797,50	69%
104048 - BAUGES GESTION DES DECHETS	672,00		0%	672,00	100%
Total PPI - Budget Déchets	8 117 965,19	4 264 588,05	53%	895 469,50	64%
			Cible de 65%		Cible de 85/90%

Le taux de mandatement de la PPI en dépenses d'investissement s'élève à 52% en 2024 contre 57% en 2023. **Le taux effectif d'engagement de la PPI à fin 2024 se situe quant à lui à 75%, ce qui constitue un assez bon niveau d'engagement des programmes.**

Il subsiste également toujours d'année en année un écart de l'ordre de 20 points entre la réalisation des travaux (**l'engagement juridique et comptable**) et la réception des factures de nos fournisseurs (**le mandatement/paiement des factures**). Le taux de paiement s'établit à 52% alors qu'il devrait plutôt se situer autour d'une cible de 65%.

Grand Chambéry verse également des fonds de concours à des partenaires publics dont le rythme de facturation est parfois aussi décalé.

Dépenses :

- **2,666 M€** au titre de l'aménagement de la RD 1006 (Programme 104006) ;
- **1,668 M€** dans le cadre du **programme local de l'habitat** (programmes 204002 et 204047) dont 1,227 M€ d'aides versées à la production de logements sociaux et 441 K€ au titre de la réhabilitation de logements sociaux ;
- **432 K€** au titre de la compétence de GEMAPI délégué au CISALB (Programmes 104011, 104012, 104034, 104036, 204026, 204038, 204053) ;
- **1,015 M€** au titre de la réhabilitation du pont de la Trousse (Programme 204051) ;
- **4,265 M€** au titre des investissements de la filière déchets (programmes 104045, 104046) dont 742 K€ pour l'acquisition de 2 bennes bioGNV de 26 tonnes et un petit véhicule utilitaire et 1,780 M€ au titre du schéma de conteneurisation sur l'ensemble de l'agglomération et 740 K€ au titre du schéma bio déchets ;
- **4,285 M€** au titre des voiries d'intérêt communautaire (programme 204015) ;
- **838 K€** dans le cadre de l'aménagement des voiries du quartier de Bellevue (ANRU programme 104044) ;
- **1,494 M€** au titre de la compétence Eaux pluviales (Programme 204016) ;
- **4,090 M€** en faveur de l'enveloppe de la mobilité et des infrastructures de transport, (programmes 204019, 204020, 204023 et 204029) financé par le versement mobilité ;
 - Dont **1,944 M€** dans le cadre des aménagements cyclables ;
 - Dont **1,483 M€** dans le cadre des aménagements des infrastructures routières liées au réseau de bus ;
 - Dont **378 K€** dans le cadre d'aménagements ponctuels du réseau bus et du schéma directeur d'accessibilité au réseau de transport en commun ;
 - Dont **285 K€** pour le renouvellement de vélos mis à la disposition de la société publique locale Agence Ecomobilité ;
- **1,010 M€** au titre d'aménagements et gros entretien du patrimoine bâti (programme 204049) dont 413 K€ pour le remplacement des menuiseries du gymnase du Granier et 221 K€ de travaux sur la piscine de Buisson Rond ;
- **1 M€** dans le cadre d'un versement d'un fond de concours à l'Université Savoie Mont Blanc. (Programme 204055) ;
- **2,292 M€** au titre des acquisitions foncières et études de l'implantation du nouveau dépôt de bus. (Programme 204056) ;
- **684 K€** au titre d'actions liées au plan climat, dont 427 K€ pour le développement des énergies renouvelables, 94 K€ pour l'étude zone à faibles émissions, 89 K€ pour l'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique (Programme 204034).

Recettes :

- **905 K€** au titre du financement des travaux d'aménagement de la RD 1006 ;
- **1,500 M€** au titre du financement de la compétence GEMAPI délégué au CISALB (Programmes 104011, 104012, 104034, 104036, 204026, 204038, 204053) ;
- **2,671 M€** au titre d'un remboursement d'avances consenties à CGLE dans le cadre du transfert de la compétence développement économique sur le parc d'activité économique de la Cassine ;
- **686 K€** au titre du financement des aménagements ponctuels des voiries ;
- **365 K€** au titre du financement de la compétence Eaux pluviales.

Opérations pour compte de tiers

Programme de lignes budgétaires	Mandaté	
458126 - AXEB101 COMTE VERT/GAMBETTA	1,00	Régularisation comptable
458141 - TR CYCLE CHAMPENOIS A COGNIN	1,00	
458142 - FIBRE BUISSON ROND CG 73	431,00	
458151 - OPTIERS H. & RICHARD LA MOTTE	1,00	
458155 - OP TIERS TERMINUS ST JEOIRE	1 657,00	
458167 - OP TIERS ENERGIE RENOUVELABLE	424 169,01	
458171 - OP TIERS CNES SMSB	1 223 779,35	
458176 - OP SMSB BAT 1000 ET 1400	161 385,81	
458180 - OP TIERS CGLE TVX ELECTRIQUE P	26 931,07	
4581808 - AIDE PIERRE ETAT PROG 2017-2026	4 191 808,17	
458185 - Rue Centrale - Giratoire Galio	21 301,56	
458187 - Liaison Richelieu-Belledonnes	34 414,80	
458189 - Isolation des planchers bas de	2 064,00	
458193 - Démolition Ex Four&Clément/Ber	16 394,80	
458194 - BAIES DE STOCKAGE DE DONNEES D	260 815,06	
Total DEPENSES	6 365 154,63	
4582100 - PUP SECTEUR BRESSIEUX	60 670,00	
458232 - VIC BLD H BORDEAUX A CHAMBERY	14 824,00	
458236 - AVE MONT SAINT MICHEL BARBERAZ	3 582,00	
458245 - OPTIERS RUE DE LA REPUBLIQUE	1,00	
458247 - OPTIERS JACOB BAS DE JACOB	6 251,00	
458248 - OPTIERS CHAMBERY BAS JACOB	1 655,00	
458258 - OP CARREFOUR DES PORTIQUES LA	1,00	
458267 - R-OP TIERS ENERGIES RENOUVELAB	773 636,29	
458269 - R-OP TIERS TVX ASCENSEUR PACR	1 580,00	
458271 - OP TIERS CNES SMSB	361 170,00	
458276 - OP SMSB BATIMENTS 1000 ET 1400	8 474,00	
4582808 - AIDE PIERRE ETAT PROG 2017-2026	3 369 543,60	
458281 - OP TIERS DEMOLITION BAT SNCF	120 094,10	
Total RECETTES	4 721 481,99	

Les opérations pour compte de tiers portent principalement sur des actions en matière d'aides à la pierre octroyée par Grand Chambéry pour le compte de l'État et sur la construction du CNES pour le compte de SMSB. Il est important de rappeler que ces opérations seront obligatoirement équilibrées avant de procéder à leur clôture.

Il s'agit donc d'une situation instantanée et limitée au seul exercice 2024.

2. Les autres dépenses et recettes d'investissement

Chapitre	BUDGET PRINCIPAL		DONT BUDGET GENERAL		DONT BUDGET DECHETS	
	Dépense	Recette	Dépense	Recette	Dépense	Recette
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE	669 144,03	11 177 058,71	561 214,14	9 033 006,63	107 929,89	2 144 052,08
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	118 386,98	118 386,98	118 386,98	118 386,98		
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	-	20 867 998,71		18 356 745,38		2 511 253,33
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	469 386,25		469 386,25			
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	10 762 471,86	19 000,00	9 939 380,95	19 000,00	823 090,91	
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 352 909,78	-	1 352 909,78			
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	466 822,47	491 511,79	466 822,47	491 511,79		
26 - PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	10 000,00	-			10 000,00	
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	30 000,02	577 024,28	30 000,02	577 024,28		
Total	13 879 121,39	33 250 980,47	12 938 100,59	28 595 675,06	941 020,80	4 655 305,41

Dépenses :

Chapitre 16 : la somme de 10,762 M€ correspond au **remboursement des emprunts et cautions** dont :

- 9,937 M€ au titre de l'amortissement classique des emprunts du budget principal de Grand Chambéry (dont 0,3 M€ pour la dette refacturée à CGLE) ;
- 823 K€ au titre de l'amortissement classique des emprunts pour la filière déchets ;
- 2 K€ au titre du remboursement d'une caution de loyer du snack de la patinoire.

Chapitre 040 : le montant de 669 K€ correspond aux amortissements des subventions pour 561 K€ et 108 K€ pour les régularisations comptables de sortie d'actif.

Chapitre 041 : ces écritures d'ordres s'équilibrent en dépenses et en recettes (118 K€). Elles sont opérées à la demande du service de gestion comptable (SGC) dans le cadre de régularisations comptables.

Chapitre 13 : la somme de 469 K€ correspond au versement pour 197 K€ de subventions aux communes dans le cadre du contrat de relance logement, 235 K€ dans le cadre de reversements aux communes d'aides SEQUOIA et 37 K€ sont des régularisations comptables opérées avec le SGC.

Chapitre 21 : 1,352 M€ ont été comptabilisés sur ce chapitre pour l'acquisition de locaux au Carré curial pour être cédés immédiatement au Conseil départemental de la Savoie.

Chapitre 23 : ce chapitre comptabilise les avances des marchés publics.

Chapitre 26 : ce chapitre comptabilise la prise de participation de Grand Chambéry au capital de SKITEC pour 5 000 € et d'Alpes Consignes pour 5 000 € (pour la compétence déchets).

Chapitre 27 : ce chapitre comptabilise notamment les prêts secours accordés à des agents.

Recettes :

Chapitre 10 : la somme de 20,868 M€ correspond pour partie au versement du FCTVA pour 2,906 M€ (dont le taux est de 16,404% des dépenses d'investissement éligibles engagées par la collectivité hors opérations compte de tiers et subventions versées) ; le solde 17,962 M€ correspond à l'affectation des résultats de l'année 2023 (compte 1068).

Chapitre 040 (11,177 M€) : ce chapitre comptabilise principalement la dotation aux amortissements des biens.

Chapitre 16 : ce chapitre a comptabilisé l'encaissement de 2 dépôts de garanties:

- 17 K€ de dépôt de garantie pour la location de locaux du dépôt de bus ;
- 2 K€ de dépôt de garantie pour la location du snack de la patinoire du budget Général.

Chapitre 23 : ce chapitre comptabilise les avances remboursées dans le cadre des marchés publics.

3. Solde de la section d'investissement

Objets	2024		2024	
	BUDGET PRINCIPAL		Dont BUDGET DECHETS	
	Dépense	Recette	Dépense	Recette
sous total opérations réelles	46 595 377,98	34 487 850,13	5 097 668,96	3 084 626,33
sous total opérations d'ordre	787 531,01	11 290 484,69	107 929,89	2 144 052,08
Total de la section d'investissement	47 382 908,99	45 778 334,82	5 205 598,85	5 228 678,41
Solde de la section d'investissement	-	1 604 574,17		23 079,56

Le résultat d'investissement au titre de l'exercice 2024 s'élève à – 1 627 653,73 € pour le budget Général et à +23 079,56€ pour le budget Déchets,

4. Les restes à réaliser d'investissement en dépenses et en recettes (également appelés reports de crédits)

RESTES A REALISER 2024				
Section d'investissemnt <u>Détails des restes à réaliser</u>	BUDGET PRINCIPAL		Dont BUDGET DECHETS	
	Restes à réalisés en dépenses 2024	Restes à réaliser en recettes 2024	Restes à réalisés en dépenses 2024	Restes à réaliser en recettes 2024
Restes à réaliser 2024	11 125 469,47	5 491 936,16	895 469,50	-

code du programme	libellé du programme	BUDGET PRINCIPAL		Dont BUDGET DECHETS	
		Restes à réalisés en dépenses 2024	Restes à réaliser en recettes 2024	Restes à réalisés en dépenses 2024	Restes à réaliser en recettes 2024
104006	RD 1006- ENTRE LA TROUSSE ET LA GARATTE	1 167 354,78	210 000,00		
104008	ETUDES PROGRAMMATION SOUS BASSIN VERSANT	-	-		
104010	ADMINISTRATION GRAND CHAMBERY	600 986,27	199 887,00		
104011	CONFLUENCE LEYSSE HYERES	-	-		
104012	RESTAURATION DES DIGUES DE LA LEYSSE	444,00	-		
104014	CONVENTIONS D'AMENAGEMENT DE ZONES	-	-		
104017	RESEAU FERROVIAIRE SILLON ALPIN	154 000,00	-		
104018	DELEGATION ENVELOPPE AIDE PIERRE ETAT	-	-		
104023	PLAN PISCINES	9 512,23	-		
104026	PRISES DE PARTICIPATIONS	-	-		
104034	DERIVATION DU NANT PETCHI	-	-		
104036	BRAS DE DECHARGE DE LA LEYSSE	-	-		
104038	FDC CASERNES DU SDIS	-	-		
104040	MISE AUX NORMES DECHETTERIES	-	-		
104041	NOUVELLE PISCINE D'AGGLOMERATION	-	-		
104042	TOURISME	169 983,56	-		
104044	ANRU - AMÉNAGEMENT BELLEVUE	2 124,84	615 000,00		
104045	DECHETS - VEHICULES	-	-		
104046	DECHETS 21/26 - HORS VEHICULES	894 797,50	-	894 797,50	
104047	COMMUNICATION	-	-		
104048	GESTION DES DECHETS DES BAUGES	672,00	-	672,00	
204001	FOND DE CONCOURS POLITIQUE DE LA VILLE	-	-		
204002	PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT	-	-		
204004	CREATION REHAB.TERRAIN+AIRE ACCUEIL GDV	32 440,45	-		
204007	ENTRET ET RENOUVT MATERIEL EQUIP D'AGGLO	64 854,19	-		
204008	FONDS DE CONCOURS ET SUBV ESPACE MALRAUX	-	-		
204010	AVANCE POUR AMENAGEMENT DES PAE EN COURS	-	-		
204014	MOYENS DES SYSTEMES D'INFORMATION	279 935,87	288 316,00		
204015	VIC- GROS RENOUVELT VOIRIE+TRAVAUX NOUV	935 762,39	149 890,65		
204016	TRAVAUX EAUX PLUVIALES	919 681,14	16 100,00		
204017	POTEAUX INCENDIES	75 785,00	-		
204018	PRU 1 ET 2	88 033,00	4 593,43		
204019	MATERIEL ET PETITS TVX VELOSTATION	4 732,20	-		
204020	SCHEMA GLOBAL D'AMENAGEMENTS CYCLABLES	403 024,77	419 350,00		
204022	ESPACE NATUREL+AGRICULTURE PERI-URBAINE	191 758,00	-		
204023	AMENAGEMENT PONCTUEL RESEAU TC	54 078,74	-		
204025	ACHAT GLOBAL MATERIEL, VEHICULE,MOBILIER	9 133,87	-		
204026	RENOUVELLEMENT MATERIEL COURS D'EAU	-	-		
204027	RESERVE FONCIERE	249 220,61	-		
204028	FOND DE CONCOURS CISALB	-	-		
204029	TVX DE RESTRUCTURATION RESEAU BUS	724 359,12	131 500,00		
204030	PLUI PLAN LOCAL URBANISME INTERCOMMUNAL	160 620,14	150 000,00		
204031	FDC POL VILLE 2015-2020	19 333,00	-		
204034	ACTIONS PLAN CLIMAT	412 857,20	-		
204035	OPERATIONS SOUS MANDAT CGLE	66 536,84	-		
204036	REQUALIFICATION DE BATIMENTS	-	-		
204037	AMENAGEMENT VILLENEUVE ZAC COTEAU	-	-		
204038	CONTROLE SEUILS - COURS D'EAU	-	-		
204039	CHALET VILLETTE-CNES-SMSB	33 902,51	1 866 284,00		
204040	OM LOCAL CTM	-	-		
204041	TRAVAUX HYDRAULIQUES	-	-		
204043	ECHANGEUR AUTOROUTIER AMNGT CONNEXES	-	-		
204044	FEUX TRICOLORES	33 690,12	-		
204046	FDC STADE ET AMGT ANNEXES	820 000,00	-		
204047	PLH 2021-2026	844 509,46	281 265,72		
204048	AIDES A LA PIERRE DELEG ETAT 2021 2026	-	-		
204049	GROS ENTRETIEN PATRIMOINE BATI	367 401,08	-		
204051	OUVRAGES D ART	32 429,28	259 000,00		
204052	FC COMMUNES RURALES	120 955,28	-		
204053	ZONES HUMIDES	1 120,44	-		
204054	ENERGIES RENOUVELABLES	578 887,15	466 000,00		
204055	UNIVERSITE	500 000,00	-		
204056	DEPOT BUS	25 552,44	-		
304001	PUP BASSENS	-	-		
304002	SECTEUR BRESSIEUX BASSINS	-	-		
	Hors opérations	75 000,00	434 749,36		
	TOTAL DES RESTES A REALISER 2024 SUR OPERATIONS	11 125 469,47	5 491 936,16	895 469,50	0,00

3 Les résultats 2024

1. Les résultats 2024 par section

La section de fonctionnement :

Dépenses	2024					Recettes	2024				
	Budgété total	Mandaté	Dont budget général	Dont Déchets	taux de mandatement		Budgété total	Mandaté	Dont budget général	Dont Déchets	taux de mandatement
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	25 921 825,89	23 001 449,69	9 088 749,26	13 912 700,43	88,73%	002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	7 208 922,54				0,00%
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	29 031 165,72	27 423 800,53	22 241 468,73	5 182 331,80	94,46%	013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	210 000,00	316 615,45	281 022,10	35 593,35	150,77%
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	34 346 773,00	34 254 583,70	34 254 583,70		99,73%	70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	17 970 759,88	18 312 331,98	15 290 564,65	3 021 767,33	101,90%
6586 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	57 200,00	54 961,46	54 961,46		96,09%	73 - IMPOTS ET TAXES	34 151 775,00	34 307 219,00	34 307 219,00		100,46%
022 - DEPENSES IMPREVUES						731 - FISCALITE LOCALE	53 101 774,00	54 150 290,78	35 321 480,78	18 828 810,00	101,97%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	16 402 903,00	15 634 473,70	15 516 789,40	117 684,30	95,32%	74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	23 959 501,70	24 423 862,28	22 930 717,50	1 493 144,78	101,94%
66 - CHARGES FINANCIERES	3 589 933,73	3 588 440,57	3 302 195,24	286 245,33	99,96%	75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 098 534,47	1 634 736,31	1 617 879,54	16 856,77	148,81%
67 - CHARGES SPECIFIQUES	120 066,27	68 462,21	50 038,60	18 423,61	57,02%	76 - PRODUITS FINANCIERES	50 000,00	120 667,33	120 667,33		241,33%
68 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	6 277 189,52				0,00%	77 - PRODUITS SPECIFIQUES	70 000,00	1 784 390,82	1 784 053,53	337,29	2549,13%
68 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS						78 - REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS					
Total réel	115 747 057,15	104 031 132,06	84 508 786,39	19 517 385,47	89,38%	Total réel	137 821 267,59	135 050 113,95	111 653 604,43	23 396 509,52	97,99%
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	11 750 000,00	11 177 058,71	9 033 006,63	2 144 052,08	95,12%	042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 085 000,00	669 144,03	561 214,14	107 929,89	61,67%
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	11 409 210,46				0,00%						
Total ordre	23 159 210,46	11 177 058,71	9 033 006,63	2 144 052,08	48,24%	Total ordre	1 085 000,00	669 144,03	561 214,14	107 929,89	61,67%
Total	138 906 267,59	115 203 230,57	93 541 793,02	21 661 437,55	82,94%	Total	138 906 267,59	135 719 257,98	112 214 818,57	23 504 439,41	97,71%

Le résultat de gestion 2024 de la section de fonctionnement s'élève à + 20 516 027,41 € dont + 18 673 025,55 € pour le budget général et + 1 843 001,86 € pour le budget déchets.

La section d'investissement présentée selon les chapitres comptables classiques (ce n'est pas le niveau de vote car la section d'investissement est votée par programme d'investissement mais ce tableau est présenté sous ce format afin d'opérer un parallélisme de forme avec la section de fonctionnement).

DEPENSES						RECETTES							
Chapitres	Chapitre	Budget voté	Mandaté /Titré Liquidé	Dont Budget général	Dont Budget Déchets	Taux de mandatement	Chapitres	Chapitre	Budget voté	Mandaté /Titré Liquidé	Dont Budget général	Dont Budget déchets	Taux de mandatement
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	7 134 824,02					001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT					
020	DEPENSES IMPREVUES						024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	1 465 000,00	4 961,00	4 961,00		
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	582 560,00	469 386,25	469 386,25		80,57%	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	11 125 000,00	10 762 461,86	9 939 380,95	823 080,91	96,74%	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	25 562 271,33	20 867 998,71	18 356 745,38	2 511 253,33	81,64%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 092 944,25	784 699,38	784 699,38		19,17%	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	8 568 964,15	5 105 300,86	4 531 927,86	573 373,00	59,58%
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	9 857 691,65	3 354 082,39	3 354 082,39		34,03%	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	16 341 300,30	19 000,00	19 000,00		0,12%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 492 020,59	7 502 132,98	4 406 363,78	3 095 769,20	65,28%	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	28 792 825,46	17 317 460,47	16 148 641,62	1 168 818,85	60,15%	204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES		29 821,50	29 821,50		
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DIVERSES SECTIONS	2 520 000,00	10 000,00		10 000,00	0,40%	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	32 200,00	30 000,02	30 000,02		93,17%	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	926 554,26	491 511,79	491 511,79		53,05%
4581	Opérations pour compte de tiers	10 808 737,32	6 365 154,63	6 365 154,63		58,89%	27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 075 000,00	3 247 774,28	3 247 774,28		156,52%
	Somme :	86 438 803,29	46 595 377,98	41 497 709,02	5 097 668,96	53,91%	4582	OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS	9 425 502,79	4 721 481,99	4 721 481,99		50,09%
							Somme :	64 364 592,83	34 487 850,13	31 403 223,80	3 084 626,33		53,58%
Chapitres	Chapitre	Budget voté	Mandaté /Titré Liquidé	Dont Budget général	Dont Budget déchets	Taux de mandatement	Chapitres	Chapitre	Budget voté	Mandaté /Titré Liquidé	Dont Budget général	Dont Budget déchets	Taux de mandatement
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 085 000,00	669 144,03	561 214,14	107 929,89	61,67%	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	11 409 210,46				
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	1 000 000,00	118 386,98	118 386,98		11,84%	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	11 750 000,00	11 172 097,71	9 028 045,63	2 144 052,08	95,08%
							041	OPERATIONS PATRIMONIALES	1 000 000,00	118 386,98	118 386,98		11,84%
	Somme :	2 085 000,00	787 531,01	679 601,12	107 929,89	37,77%	Somme :	24 159 210,46	11 290 484,69	9 146 432,61	2 144 052,08		46,73%
	Somme :	88 523 803,29	47 382 908,99	42 177 310,14	5 205 598,85	53,53%	Somme :	88 523 803,29	45 778 334,82	40 549 656,41	5 228 678,41		46,73%

Le résultat de la section d'investissement s'élève à – 1 604 574,17 € dont – 1 627 653,73 € pour le budget général et + 23 079,56 € pour le budget déchets.

2. Les résultats cumulés 2024

BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2024			
FONCTIONNEMENT	GENERAL	DECHETS	PRINCIPAL
Résultat de gestion	18 673 025,55	1 843 001,86	20 516 027,41
Résultat antérieur repris (Chapitre 002)	3 706 676,19	3 502 246,35	7 208 922,54
Résultat de clôture (A)	22 379 701,74	5 345 248,21	27 724 949,95
INVESTISSEMENT	GENERAL	DECHETS	PRINCIPAL
Résultat de gestion	- 1 627 653,73	23 079,56	- 1 604 574,17
Résultat antérieur repris (Chapitre 001)	- 6 916 379,77	- 218 444,25	- 7 134 824,02
Résultat de clôture (B)	- 8 544 033,50	- 195 364,69	- 8 739 398,19
RESTES A REALISER	GENERAL	DECHETS	PRINCIPAL
Dépenses d'investissement	10 229 999,97	895 469,50	11 125 469,47
Recettes d'investissement	5 491 936,16	-	5 491 936,16
Solde à reprendre (C)	- 4 738 063,81	- 895 469,50	- 5 633 533,31
BESOIN DE FINANCEMENT (D=B+C)	- 13 282 097,31	- 1 090 834,19	- 14 372 931,50

Le résultat de gestion de fonctionnement 2024 s'élève à + 20 516 027,41 € ;

Le résultat cumulé de fonctionnement s'élève à + 27 724 949,95 € ;

Le résultat cumulé d'investissement, hors reports de crédits, s'élève à -8 739 398,19 €.

Après intégration des reports de crédits, le besoin de financement règlementaire de la section d'investissement s'élève à 13 282 097,31 € pour le budget Général et 1 090 834,19€ pour le budget Déchets. Il sera proposé des affectations de résultats supérieures à ces montants pour chaque budget pour les raisons suivantes :

- Transfert en section d'investissement du budget Général du produit de VM **(+3,067 M€)** encaissé en 2024 et servant à autofinancer les infrastructures support de mobilité (notamment le foncier du futur centre d'exploitation des bus) ;
- Transfert en section d'investissement du budget Déchets d'une partie du résultat de clôture 2024 **(+3,181 M€)** afin de limiter le recours à l'emprunt en 2025 et de sécuriser la somme en prévision d'investissements potentiels sur ce budget dont les contours sont encore en cours d'étude actuellement (pôle d'économie circulaire ou infrastructure de déchetterie pour le secteur Sud de Grand Chambéry).

3. L'affectation des résultats proposée

Règlementairement, la Communauté d'agglomération doit couvrir le besoin de financement des restes à réaliser d'investissement par une affectation du résultat de fonctionnement. **En tenant compte du besoin de financement complémentaire exposé au point précédent, l'affectation au 1068 est proposée à 20 621 891,33€ dont 16 349 265,38€ pour le budget Général et 4 272 625,95€ pour le budget Déchets.**

	A	B	C = A+B
AFFECTATION ET REPRISE DES RESULTATS	GENERAL	DECHETS	PRINCIPAL
Excédent/déficit d'investissement (001)	- 8 544 033,50	- 195 364,69	- 8 739 398,19
Recettes d'investissement (1068)	16 349 265,38	4 272 625,95	20 621 891,33
Report à nouveau en fonctionnement (002)	6 030 436,36	1 072 622,26	7 103 058,62

4. Focus sur l'épargne.

3 ratios méritent d'être analysés :

- **Epargne de gestion** : mesure la capacité de l'EPCI à dégager des ressources pour investir en maîtrisant ses charges de fonctionnement courant par rapport aux recettes perçues. (Les dépenses et les produits à caractère financier et exceptionnel sont exclus).
- **Epargne brute** : mesure la capacité de la collectivité à autofinancer sa section d'investissement après prise en compte de la totalité des dépenses réelles de fonctionnement. (Les charges financières sont incluses)
- **Epargne nette** : mesure la capacité de la collectivité à dégager des ressources afin de financer des dépenses de travaux, après avoir remboursé le capital des emprunts contractés.

EPARGNES	CA B2024 Budget Principal	Dont CA 2024 Budget général	Dont CA 2024 Budget déchets
RECETTES DE GESTION	133 145 055,80	109 748 883,57	23 396 172,23
DEPENSES DE GESTION	100 369 269,08	81 156 552,55	19 212 716,53
EPARGNE DE GESTION	32 775 786,72	28 592 331,02	4 183 455,70
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	135 050 113,95	111 653 604,43	23 396 509,52
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	104 026 171,86	84 508 786,39	19 517 385,47
EPARGNE BRUTE COMPTABLE	31 023 942,09	27 144 818,04	3 879 124,05
EXCLUSION D'ENVELOPPES NON PERENNES POUR LE CALCUL DE LA « VRAIE » EPARGNE BRUTE (Quote-part VM / Recettes exceptionnelles / AMI logement d'Abord)	-5 276 243,53	-5 276 243,53	
EPARGNE BRUTE REELLE	25 747 698,56	21 868 574,51	3 879 124,05
REMBOURSEMENT EN CAPITAL	11 855 151,57	11 038 020,65	817 130,92
EPARGNE NETTE REELLE	13 892 546,99	10 830 553,86	3 061 993,13

L'épargne nette du budget Général reste élevée en 2024 du fait du niveau de maîtrise des dépenses de fonctionnement et d'une stratégie de non recours à l'emprunt depuis 2022.

Elle aura vocation à diminuer entre 2026 et 2029, conformément au DOB 2025 avec la poursuite de la mise en œuvre de la PPI, le resserrement probable des ressources des collectivités locales et des intercommunalités ainsi que le recours progressif à l'endettement à partir de l'année 2025.

FOCUS SUR L'ENCOURS DE DETTE AU 31/12/2024

État des lieux de l'encours de dette de chaque budget au 31/12/2024

Budgets	Capital Restant dû 31/12/2024	Taux moyen en 2024	CAPACITES DE DESENETTEMENT		
			BP 2025	CA 2024	BP 2024
GENERAL	114,180 M€	2,55%	7,47 ans	5,25 ans	7,6 ans
DECHETS	7,205 M€	3,67%	2,76 ans	1,85 ans	4,0 ans
ANNEXE MOBILITE	6,939 M€	2,45%	→ dotation aux amortissements		
EAU POTABLE	44,554 M€	3,87%	11,79 ans	9,03 ans	11,7 ans
ASSAINISSEMENT	28,719 M€	3,73%	9,31 ans	4,70 ans	8,5 ans
TOTAL DETTE	201,597 M€	3,02%	Sans objet	Sans objet	Sans objet
FACTURE CGLE	1,797 M€	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
TOTAL BUDGET	203,394 M€	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

- Le tableau ci-dessus permet d'apprécier l'élasticité de la capacité de désendettement entre le budget primitif et le compte administratif de l'année 2024 avec le budget 2025.
- En 2024, un écart de l'ordre de 2 années en moyenne est observé sur chacun des budgets. C'est un phénomène global qui n'est pas lié à un type de compétence particulier. Le présent rapport a démontré que Grand Chambéry fait des efforts au quotidien pour maîtriser les budgets et faire des économies en continu tout en percevant les recettes attendues. Le ratio de désendettement traduit cet élément.
- Entre le BP 2024 et le BP 2025, les ratios de désendettement sont assez stables pour chacun des budgets. Le résultat observé au CA 2024 est le constat instantané au 31/12/2024 mais il ne peut pas servir de socle pour bâtir une prospective réaliste en tendance.
- Le budget Général dispose d'une cible à 9 ans, elle devrait pouvoir être respectée d'ici l'année 2026, sauf évolutions règlementaires défavorables. Ce budget devrait ainsi être en ordre de marche pour aborder le prochain mandat qui risque d'évoluer dans un contexte encore plus contraint que l'actuel d'un point de vue financier et budgétaire.

Détail des annuités comptables (intérêts payés + ICNE) de la dette en 2024

Budgets	Capital	Intérêts	TOTAL
GENERAL	9,605 M€	3,231 M€	12,836 M€
DECHETS	0,823 M€	0,286 M€	1,109 M€
ANNEXE MOBILITE	1,123 M€	0,184 M€	1,307 M€
ANNEXE EAU POTABLE	3,145 M€	1,725 M€	4,870 M€
ANNEXE ASSAINISSEMENT	2,117 M€	1,009 M€	3,126 M€
TOTAL DETTE PROPRE	16,813 M€	6,435 M€	23,248 M€
REFACTURE CGLE	0,313 M€	0,071 M€	0,384 M€

Les montants des intérêts peuvent varier légèrement selon que l'on réalise une analyse « financière » en retenant les intérêts à payer dans l'année 2024 ou si l'on retient une analyse « comptable » qui intègre les écritures d'intérêts courus non échus (ICNE) conformément à la procédure de rattachement comptable.

Le rapport du compte administratif présente les chiffres « comptables ».

Focus sur la capacité de désendettement du budget Général

Quelles sont les raisons qui expliquent que l'on passe d'un ratio de désendettement de 7,6 ans en budget primitif 2024 à 5,25 ans en compte administratif 2024 ?

Plusieurs variables sont à noter :

Rappel du calcul au budget primitif 2024 :

- Encours de dette : 123,8 M€
- Epargne brute projetée : 16,4 M€
- **Ratio : 7,6 ans**

Détail du calcul au compte administratif 2024 :

- Encours de dette : 114,2 M€
- Epargne brute constatée : 21,8 M€*
- **Ratio : 5,25 ans**

Comment expliquer l'écart entre 16,4 M€ et 21,8 M€ ?

Chapitre 011 : Ecart de -2,3 M€. **Chapitre 012** : Ecart de -0,7 M€. **Chapitre 65** : Ecart de -0,4 M€. Les dépenses sont inférieures de -3,4 M€ par rapport au prévisionnel.

Chapitre 73 : Ecart de +0,7 M€. **Chapitre 74** : Ecart de +0,5 M€. **Chapitre 75** : Ecart de +0,8 M€. Les recettes sont supérieures de +2 M€ par rapport au prévisionnel.

→ **Soit un total justifié de : 3,4 + 2 = 5,4 M€.**

L'écart d'endettement entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre (123,8-114,2 = 9,6 M€) équivaut par ailleurs à un différentiel de ratio de désendettement de 0,5 ans.

→ **Cet ensemble de données explique ainsi le différentiel de ratio qui peut être observé entre le budget primitif et le compte administratif.** La prospective budgétaire ainsi que la stratégie pluriannuelle de Grand Chambéry ne peut être adossée qu'aux équilibres du budget primitif chaque année, considérant que l'ensemble des budgets votés a vocation à théoriquement s'exécuter.